

CONSEIL
DE TUTELLEDistr.
GENERALET/PET.5/573
26 avril 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

.....
PETITION DE MADAME ANNE LANGUE
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

L'africaine Anne Langue commerçante, mère de six enfants, veuve de feu Leuton Augustin ex-Commerçant demeurant à MANJO Gare Région Mungo (Cameroun sous administration française)

Objet : Pétition

A Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies
NEW YORK (U.S.A.)

Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies,

J'ai le plus grand respect de soumettre à votre haute connaissance le fait dont l'exposé suit :

Je suis commerçante depuis que mon mari fut décédé, seul moyen qui me permet de faire vivre les six orphelins dont je suis la seule responsable. Personne n'ignore les difficultés que rencontrent les mères des plusieurs enfants.

En date du 26 Mars 1955, étant occupée pour l'entretien de mes enfants, mon employé qui m'aide pour la vente des marchandises avait oublié la patente à la maison située à plus d'un kilomètre du marché, malgré les explications faite par le susdit employé, le Commissaire de Police venu de Nkongsamba avait ramassé arbitrairement mes marchandises et les a conduit sur Nkongsamba. Depuis que j'exerce la profession de commerçant je n'ai jamais manqué de payer la patente aucune année. Le seul prétexte que ledit policier usa pour emporter mes marchandises fut rien que le porteur n'avait pas une patente.

A quoi consiste l'identité d'un citoyen ? Et pourquoi avait-on amené mon employé à Nkongsamba ? Ceci traduit la discrimination raciale qui existe au Cameroun. Que deviendront mes enfants ? Et est-ce qu'on tiendra compte des jours ou mes marchandises furent confisquées ? Si j'étais une femme blanche est-ce que l'Etat n'aurait pas venu au secours afin de faire vivre mes six enfants ?

Entendu que 4 camarades de Fondanti arrêtés par ORABONA et, jugés par lui et sont condamnés à 8 jours d'emprisonnements avec 12.000 francs C.F.A. d'amende chacun sans raison valable,

Entendu que BORNE et ORABONA ravissent les terres des populations Mbafam pour en payer les exécuteurs des crimes,

Entendu que les arrestations pour les impôts de l'année 1955 ont commencé chez nous depuis le début janvier de cette année,

Entendu que les assesseurs du Tribunal sont désignés par ORABONA dans les conditions anormales et que seuls ces hommes de genre KWEKONG sont qualifiés à payer les fusils,

Vu que BORNE, ORABONA, SARRAZIN oppriment en bornant les terrains sans distinction ni l'avis des occupants et que certains terrains sont bornés deux fois,

Nous, Populations du CAMERCUN BAFANG,

Demandons le rapatriement immédiat de ces Représentants de Gouvernement Français au CAMEROUN.

Signé pour les populations :

Mbouéndé Jean .- (s.)	SIEWE André (s.)
T. NJONKO Tagne S. (s.)	NITCHEU Paul (s.)
NGOUNOU Etienne (s.)	EMCHE Michel (s.)
NGWAMBA Raphaël (s.)	KADJI Joseph (s.)

et 28 autres.

à Douala les griefs articulés contre eux sont les mêmes. On voudrait à travers eux lancer un grand avertissement au Peuple Camerounais qui a tort de croire aux fins essentielles du régime international de tutelle inscrites dans la Charte des Nations Unies tout en tenant un langage "progressiste" au Conseil de tutelle. Car en effet nous comprenons mal que les autorités françaises nous poursuivent pour soi-disant "propagation de fausses nouvelles" parce que dans un communiqué de presse en date du 7 Novembre 1954 le Bureau Politique de l'UPC dénonçait la politique de répression colonialiste qui avait abouti à la mort mystérieuse des Camerounais MAHOP Charles et BELINGA. La famille de MAHOP a saisi la Justice, les familles des autres victimes le feront incessamment. Au lieu d'instruire d'abord la plainte des familles des victimes pour établir la culpabilité des assassins, on a eu célérité particulière pour traîner devant la barre ceux dont le seul "tort" est de réclamer que la lumière soit faite sur cette affaire, en laissant de côté ceux qui ont fait des déclarations pour le moins fantaisistes autour de la mort suspecte des deux patriotes. Ce qui dépasse l'entendement commun le silence le plus complet est fait autour des incidents sanglants du 25 Mars 1953 à FOUMBEAN, de Décembre 1953 à MBOUROUKOU et à MELONG, sans doute parce que la vie des militants et dirigeants de l'UPC ne préoccuperait pas nos détracteurs ! ... Et puis, "Roland PRE harcèle les magistrats", c'est cela qu'a déclaré à une forte délégation de femmes camerounaises, le Procureur de DOUALA le 7 Mai 1955. Roland PRE "harcèle la Justice" lorsqu'il faut envoyer en prison les dirigeants aimés du peuple camerounais, mais Roland PRE en "harcèle" pas la Justice pour le châtiement de ceux qui attentèrent à FOUMBEAN comme à MBOUROUKOU, à MELONG II comme à BAFOUSSAM, à MEIGANGA comme à DOUALA et à MSANGA à la vie des patriotes Camerounais décidés à se battre jusqu'au bout pour l'Unification et l'Indépendance Immédiates de leur Pays. Roland PRE ne veut pas dire comment la serviette du Secrétaire Général de l'UPC soustraite frauduleusement à FOUMBEAN a été restituée à son propriétaire par les soins du Gouverneur SCUCADAUX ! ... Mais la vindicte populaire continue à gronder, exiger que justice soit faite sans considération aucune, parce que la Justice n'est la propriété de personne. Et elle se fera, envers et contre tous ceux qui voudraient l'étouffer quand elle ne sert pas leurs intérêts sordides et s'en servir pour brimer les vrais amis de la justice et de la vérité ! ...

Revenons aux incidents du 13 Mai 1955. Officieusement renseigné sur le complot que tramaient les autorités françaises autour de la comparution des dirigeants de l'UPC et des organisations populaires, le Bureau avait, par la voix du Président, avisé les Nations Unies par télégramme en date du 9 Mai^{1/} en demandant leur haute intervention auprès du gouvernement français afin d'éviter le scandale. Le Commandant militaire, le Commandant de Section de la Garde Camerounaise et le Responsable de la Police Camerounaise (Sûreté) tous résidant à DCUALA avaient été mis devant leurs responsabilités. A la veille de la comparution des camarades, le 12 Mai par conséquent, au cours d'une grandiose conférence, la population avait été invitée à se rendre nombreuse et en ordre, au Parquet. Le 13 Mai, avant 8 heures, le Parquet était archi-comble. Le calme le plus complet régnait, et il serait paradoxal si demain, à l'occasion du débat autour de cette pétition, il se trouvait un "représentant" de la France pour parler du "maintien de l'ordre public" car nous savons déjà ce que signifie en langage colonial "l'ordre public".

L'opinion publique internationale apprendra à son grand étonnement que pour les besoins de l'"épreuve de force" préconisée - hélas ! - par un magistrat français, BARNICAUD, ce sont ceux-là mêmes qui sont chargés de par la loi d'en assurer le maintien qui ont troublé l'ordre public. En effet, dès l'arrivée des dirigeants politiques au Parquet, on vit le Juge d'Instruction Georges CAU lier rapidement conversation avec un Adjudant-Chef, responsable de la Garde Camerounaise, le nommé MATIGNON Marcel, puis se séparer. A peine le Juge Georges CAU était-il entré dans son Cabinet et avait fait venir devant lui notre Camarade J. René NGAPETH, qu'on vit surgir de derrière le Parquet un peloton de gardes armés qui de fusils, qui de mousquetons pour "intervenir à toutes fins utiles" !.. Le chef français intima l'ordre aux gardes de faire évacuer les paisibles populations venues jusque devant le Tribunal témoigner de la confiance qu'elles placent en leurs dirigeants poursuivis pour des raisons d'Etat. Et là encore ce sont des fonctionnaires français qui ont eu le cynisme de piétiner leur propre légalité qui veut que tout citoyen traduit devant la justice soit assisté,

1/ Note du Secrétariat : Voir T/PET.5/587.

le jour de sa comparution de tous les siens, et combien à plus forte raison s'il s'agit de ceux qui sont la chair et le sang de tout leur peuple debout comme un seul homme pour sa libération du joug colonial.

L'ordre donné par l'adjudant-Chef français de Gendarmerie fut exécuté avec une brutalité indigne de ceux qui prétendent prodiguer dans notre pays les "bienfaits de la civilisation française" car tous qui ont vécu le drame du 13 Mai 1955 comme du reste tous les autres honteux précédents à l'actif du gouvernement français se font une idée toute différente de la "mission civilisatrice". Et puis, "la vérité est qu'aucun peuple n'est volontaire pour apprendre d'un autre peuple les règles d'une civilisation, fût-elle féconde et libérale, quand elle se présente sous la forme d'une occupation administrative et volontaire".

Vraiment on assista à une véritable chasse à l'homme accompagnée de pillage, sous l'oeil bienveillant et amusé des autorités françaises en plein seuil du Palais de Justice. Des policiers surgirent des quatre coins du Parquet; des militaires armés émergèrent de leur cachette et matraques et coups de crosse entrèrent en danse. C'est alors qu'on comprit qu'il s'agissait d'un coup prémédité, laborieusement préparé malgré nos protestations du 9 Mai. Au nom de l'"épreuve de force" et de la conjonction de sympathie, un magistrat français avait accepté que le Palais de Justice soit militairement occupé à l'occasion de la comparution d'honnêtes citoyens. Des avocats-défenseurs même eurent des difficultés pour accéder au Parquet dont l'entrée était "filtrée" par des militaires farouches prêtes à faire jouer la crosse de leur fusil.

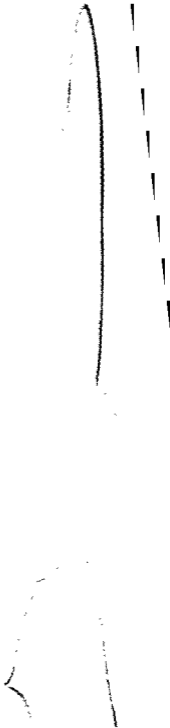
Le Procureur de DOUALA est ostensiblement responsable du sang qui a coulé devant la Justice le 13 Mai, et c'est si vrai que le Juge d'Instruction CAU l'a déclaré à nos camarades KINGUE Abel et J. René NGAPETH au cours de leur audition.

On peut évaluer à 200 le nombre de militaires et à autant celui des policiers. Un policier français, DUVERGER commit de violents coups et blessures sur notre camarade Técla LIGA actuellement hospitalisée et, pour couvrir sa forfaiture s'empressa, sur le conseil certainement des magistrats du régime, de porter plainte contre un paisible patriote EKWE Samuel pour de prétendues "violences à agents". La paradoxe est pour le moins cynique car au nom de quelle légalité prétend agir ce flic ? Est-ce que le policier qui se transporte à la Justice

pour provoquer et mâter une paisible population est dans l'exercice de ses fonctions ? Le triste bilan chiffré de ce tableau noir de la répression colonialiste s'élève à 40 blessés. 73 citoyens arrêtés dont 37 femmes n'ont été libérés qu'à la suite des protestations populaires. Dans leur "cellule de 2m. de long sur 1m.80 de large et 2m. de haut", les 37 femmes parquées telles des boeufs dans un wagon, furent arrosées d'eau naphtolée. Voilà comment nos "civilisateurs" conçoivent le respect de la dignité humaine. L'ancien combattant EKWE Samuel que l'on détient en prison pour des griefs anodins est un de ceux qui allèrent nombreux en 1939-40 libérer la France du joug nazi. EKWE Samuel fit preuve d'un courage particulier sur le champ de bataille, ce qui lui valut des décorations militaires que l'on ne reconnaît pas aujourd'hui, parce qu'avant tout EKWE Samuel est un patriote et ne se plie pas aux fantaisies des colonialistes. Convient-il de préciser ici qu'au moment où Samuel EKWE allait librement, volontairement, s'enrôler dans l'armée de libération, nombre des colons qui aujourd'hui croient devoir nous menacer de "coups de feu" recouraient à toutes les astuces possibles pour échapper à l'obligation pour eux d'aller défendre leur patrie occupée ?

L'intention des colonialistes dans cette mise en scène était à peine déguisée : susciter, par leur provocation, la colère des dirigeants de l'UPC et, au nom du classique "outrage à magistrat" les placer immédiatement sous mandat de dépôt, tant en tenait à plaire au Haut-Commissaire Roland PRE qui "harcelait" la Justice et exigeait la condamnation des "trubliions". Mais là comme ailleurs, on s'est heurté à la forte maturité politique des dirigeants populaires.

Le Ministre français des colonies TEITGEN dont l'arrivée au Cameroun a été précédée des événements sanglants ci-dessus décrits et de manifestations spectaculaires destinées à les couvrir se borna à faire des déclarations qui trahissent sans biais sa complicité. Comment pouvait-il en être d'ailleurs autrement d'un homme dont la réception a permis le sabotage de tous les services ? C'est depuis près d'un mois que se préparait à grand fracas cette réception qui a connu un échec sans précédent dans l'histoire coloniale, malgré la présence à DOUALA d'élèves du Lycée de Yaoundé (250) du cours complémentaire d'Ebolowa et de Dschang (205) tous conduits de force pour les besoins de la cause. On avait d'ailleurs usé d'une astuce en plaçant presque dans la même période de la parade ministérielle, l'Exposition de l'Enseignement technique du Cameroun. Depuis près



d'une semaine les classes ne fonctionnaient plus à plein rendement, alors que les élèves ne sont qu'à quelques jours des examens. Après avoir ainsi "contribué" à leur échec, les colonialistes clameront demain à tout vent : "les Camerounais ont tort de demander leur Indépendance car leurs enfants sur qui ils comptent pour leurs cadres de demain ne font aucun progrès à l'Ecole, d'ailleurs ils ne sont pas intelligents". Mais le Peuple Camerounais suit de près la tournure que ces messieurs donneront aux examens de cette année, dont la préparation a été sabotée sous ses yeux.

Au lieu de flétrir toute cette politique rétrograde, le Ministre TEITGEN s'est contenté de l'encourager dans son discours à l'Assemblée Territoriale du Cameroun. Les quelques extraits que nous citons dans cette pétition sont tristement éloquentes. Qu'on en juge ! ...

"Dans des conditions parfois difficiles la France s'acquitte fidèlement de sa fonction de tutelle.

"Sans réserve et mieux que beaucoup d'autres la France veut servir les causes qu'incarne l'organisation des Nations Unies - le maintien de la consolidation de la Paix,

" - les progrès de la démocratie et de la justice sociale,

" - l'entraide économique et politique.

"... La malveillance et plus souvent l'ignorance, quelquefois l'hypocrisie, qui toujours tendent de s'infiltrer dans les plus nobles entreprises humaines ne parviendront pas à faire de l'ONU la maison de leurs mauvaises querelles. Comme beaucoup d'autres, la France ne l'accepterait pas, elle fournirait au besoin quelques éléments de comparaison qui devaient être médités.

"Sans doute d'ailleurs avez-vous remarqué que certains agitateurs qui, pour les besoins de leur propagande à travers le monde prétendent adresser à l'O.N.U. de virulentes pétitions, savent d'expérience qu'elles résistent difficilement à l'examen objectif des faits".

On comprend aisément dès lors ce que les colonialistes pensent de l'O.N.U. Et ici nous tenons à réitérer nos protestations les plus énergiques contre les chaleureuses félicitations prodiguées au Gouvernement français par le Conseil de Tutelle. Le Peuple Camerounais est "malveillant" parce qu'il demande l'Unification et l'Indépendance Immédiates de son Pays. Il est "agitateur" parce qu'il

use de son droit de pétition pour dénoncer à l'O.N.U. la politique de sang que voudraient couvrir honteusement les TEITGEN et autres représentants de la France. Il convient toutefois de souligner que les termes employés dans le discours ministériel sont les mêmes qu'emploient les colonialistes dans les tracts anonymes qu'ils font patronner moyennant rétribution par leurs valets serviles de l'Indécam. Le Cameroun a dépassé ce stade et, si nos renseignements sont exacts, près de 200 télégrammes auraient été adressés à TEITGEN en mission à DOUALA pour lui demander le rapatriement immédiat du Gouverneur Roland PRE.

C'est donc enhardi par cette prise de position spectaculaire du Ministre TEITGEN qu'un camion militaire immatriculé sous le No. 1794-CA tua le 15 Mai même devant son domicile notre compatriote NGOYOK Sara. Et il s'est trouvé des fonctionnaires français pour faire intervenir la force armée parce que les populations demandaient une enquête immédiate. On s'explique mal ce qu'allait chercher sur une voie privée ce véhicule. On se souvient aussitôt que le Ministre a réconforté les fonctionnaires français par son discours. Et puis, "comme il n'est pas venu beaucoup de monde au défilé, l'UPC est responsable, il faut aller partout dans les quartiers dissoudre toute réunion de ce Mouvement d'agitateurs". Voilà dans quelles conditions notre compatriote a trouvé la mort, voilà le résultat de l'"épreuve de force", voilà les aspects des "bienfaits de la civilisation française". Le même jour à MBANGA, un administrateur des colonies, PRESTAT Gérard, requiert la force armée la police et même des détenus pour aller, après avoir porté sa sinistre écharpe tricolore dissoudre une paisible réunion de l'U.P.C. organisée en lieu privé. Les camarades qui élevèrent une chaude protestation contre cette illégalité furent aussitôt assaillis par les forces armées et policières qui commirent sur eux les plus pires atrocités qu'on ait jamais vues. L'administrateur PRESTAT Gérard dirigea lui-même son revolver contre notre camarade Antoine NGAMENI. Bilan de l'agression : 12 blessés dont 4 grièvement atteints arbitrairement séquestrés au Commissariat sans soins ne seront libérés le lendemain qu'à la suite des protestations populaires. Les troupes continuèrent à patrouiller en ville le 16 Mai, terrorisant la population. PRESTAT Gérard qui commence à comprendre peut-être la gravité de la situation a par ses propres soins fait diriger les 4 blessés graves sur l'Hôpital LAQUINTINIE à Douala, alors que la veille, après les incidents il avait fait pression sur tous les services pour qu'aucune information ne transpire.

Ainsi le chef de gare ne devait pas vendre les billets de voyage aux victimes, le postier ne devait transmettre aucun télégramme, les militaires postés au carrefour devaient "filtrer" les passagers à bord des cars pour être sûrs qu'aucune des victimes n'avait quitté la ville. Ce n'est d'ailleurs pas surprenant, neuf fois sur dix, dans les régions de brousse, dès qu'un incident de ce genre se produit, on s'entend toujours annoncer une "panne de moteur" quand on arrive à la poste. Ceci n'explique-t-il pas cela ? ... Les administrateurs qui ont parlé "des coups de feu" au chef administratif EOUM Pierre, comment à se faire connaître. Mais le Peuple Camerounais ne les laissera pas agir.

Enfin, Monsieur le Secrétaire Général, le 8 Mai 1955, après deux conférences particulièrement réussies à PENJA et à DIBOMPEARI, nous avons de justesse échappé à un guet-apens sérieusement mûri, grâce à la Providence. En effet, à 16 Km. de BONABERI, en pleine brousse, contrairement à l'habitude, nous trouvâmes des flics français armés en train de "réglementer la circulation" en un endroit ne présentant nullement un danger. Bien plus, c'est à l'entrée du Pont que cette police aurait dû se tenir si dans son imagination ne couvait aucun complot destiné à supprimer certainement les dirigeants de l'U.P.C. Nous devions apprendre par la suite que trois camions de militaires armés étaient cachés à proximité. On sent tout de suite qu'il y avait anguille sous roche comme on dit, car la force armée n'a rien à voir à la réglementation de la circulation. Bien plus, le caractère suspect de cette mystérieuse "réglementation" perçe dès l'instant où l'on la voit assurée pour la première fois par des flics français. Coïncidence pour le moins singulière, deux jours après l'échec de ce guet-apens d'envergure nous étions cités en justice et les mêmes militaires, nullement invités par nous, vinrent nous "assurer de la solidarité agissante des colonialistes français" !! Nous demandons que l'O.N.U. exige du Gouvernement français des explications précises sur la présence des militaires le 8 Mai 1955 à 16 Kms. de BONABERI qui les avait requis et dans quel but ? Notre opinion est déjà faite.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Secrétaire Général, d'intervenir auprès du Gouvernement français pour la cessation d'une politique de sang qui ne peut que miner le prestige de la France et retarder l'avènement d'une véritable amitié franco-camerounaise; le Gouvernement français ne peut arriver à ces fins qu'en travaillant dans le cadre de la Charte des

Nations Unies et des Accords de Tutelle, et partant en examinant objectivement la PROCLAMATION COMMUNE^{1/} qui exige l'Unification et l'Indépendance immédiate du Cameroun, la question du délai, restée lettre morte depuis 1949, ayant seulement eu pour conséquence l'exploitation accrue de nos richesses du sol et du sous-sol.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de notre haute considération.

POUR LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR
DE L'U.P.C.

Le Président,

(s.)

Félix-Roland MOUNIE

Le Vice-Président,

(s.)

Ernest CUANDIE

^{1/} Note du Secrétariat : Voir T/PET.5/612.

COPIE

TELEGRAMME

A COMILI

COMMANDANT SECTION GARDE CAMEROUNAISE
RESPONSABLE POLICE CAMEROUNAISE SURETE
DOUALA

0432 SOURCE GENERALEMENT BIEN INFORMEE APPREHENDONS OCCASION COMPARUTION
DIRIGEANTS UNICAMEROUN DEVANT JUGE INSTRUCTION CAU 13 MAI COURANT
INSTRUCTION VOUS SERAIENT DONNEES FAIRE INTERVENIR FORCES ARMEES CONTRE
PAISIBLES POPULATIONS ACCOMPAGNANT DITS stop VOUS RAPPELONS QUE CODE
INSTRUCTION CRIMINELLE FRANCAIS INTERDIT PAREILLES MANOEUVRES stop
FAISONS APPEL VOTRE COMPREHENSION stop CAS OU PAR IMPOSSIBLE EXECUTIEZ
PAREIL ORDRE SERIONS PENIBLE OBLIGATION SAISIR MINISTRE DEFENSE NATIONALE
FRANCAIS ET CONSEIL SECURITE UNATIONS TOUTES FINIS UTILES stop COMPTONS
VOTRE IMPARTIALITE DEVANT POLITIQUE FORCE ROLAND PRE DESAPPROUVE TANT
PAR PEUPLE FRANCE QUE PAR PEUPLE CAMEROUNAIS stop HAUTE CONSIDERATION
MCUMIE PRESIDENT UNICAMEROUN

Vu bon à expédier:

DOUALA, le 10 MAI 1955

Le Président de l'U.P.C.

Félix-Roland MCUMIE.

COPIE

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
Section Camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain
Bureau du Comité Directeur
Boîte Postale No. 435
DOUALA

Adresse télégraphique:
UNICAMERCUN DOUALA

No. 0454/UPC/BDC/OPI.

DOUALA, le 20 Mai 1955

E.O./Y.B.

Monsieur le Secrétaire Général de
l'Organisation des Nations Unies,
NEW YORK

Monsieur le Secrétaire Général,

Je vous adresse comme additif à la pétition No. 0449/UPC/BDC/OPI/QD du 17 Mai 1955 dont il est en même temps une pièce à conviction une photo qui se passe de commentaires puisqu'elle fait revivre dans toute leur cruauté les incidents du 13 Mai devant la Justice de Douala^{1/}.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma haute considération.

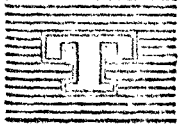
POUR LE BUREAU DU COMITE
DIRECTEUR DE L'U.P.C.

Le Vice-Président,

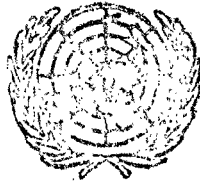
(s.)

Ernest CUANDIE.

1/ Note du Secrétariat : La photographie mentionnée comme annexe est conservée par le Secrétariat et elle sera mise à la disposition des membres du Conseil de tutelle sur demande.



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/606
6 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU SYNDICAT DES PETITS PLANTEURS DE NLOHE CONCERNANT
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

S.A.G.R.L.
M. No.1

REUNION SYNDICALE PETITS PLANTEURS A NLOHE

Demande Unation NEW YORK

Motion protestation

Intervenir auprès administration française au Cameroun pourquoi on refuse
Syndical petits planteurs moyens exploitations Bananes. Durant quatre mois
mesure repression d'administration refuse donner wagon Bananiers disposition
Syndicat. Bananes membres Syndicat pourrissent plantations. Demandent les
autorité françaises violation irrespect article 76 Charte UNATION. Petits
planteurs souffrent beaucoup aux mains français au Cameroun. Pour le Syndicat

POUR LE SYNDICAT

Tchatchouang Timothée C.G.T.

Siège à Loum

(s.)

N'lohé, le 15 Mai 1955.-


 CONSEIL
DE TUTELLE

 Distr.
GENERALE

 T/PET.5/607
6 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

 PETITION DU CHEF SUPERIEUR LOUIS ABEL MAHOP CONCERNANT
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

 (Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

- COPIE à l'O.N.U. -

à titre de PETITION

POUTKAK, le 10 AVRIL 1955

MAHOP Louis Abel, Chef Supérieur POUTKAK - NGAMBE

 à Monsieur le Haut-Commissaire de la République Française
au Cameroun,
Yaounde

 s/c de Monsieur le Chef de la Subdivision de BABIMBI - NGAMBE
et de Monsieur le Chef de la Région de la Sanaga Maritime - EDEA

Monsieur le Haut-Commissaire,

Propriétaire à NGAMBE du bâtiment que l'administration française utilise depuis 1929 et qui lui sert de résidence pour le chef de subdivision, je n'ai à ce jour touché aucune somme de l'administration au titre de loyer ou de bail dudit bâtiment. Je dois préciser que cette façon d'user de la propriété d'autrui me cause un préjudice réel qui n'est pas inférieur à DIX MILLIONS DE FRANCS C.F.A.

Par conséquent, au titre de cette maison je demande que l'administration me verse pour la période de 1929-1955 la somme minimum de DIX MILLIONS DE FRANCS C.F.A.

D'autre part, en 1939, l'Administration a fait rapt de ma fanfare comprenant 12 instruments en argent, 2 tambours et 2 cymbales. Cette fanfare étant ma propriété et cette propriété étant arrachée au mépris de toute légalité par l'administration, je me sens profondément lésé et vous prie de me dédommager et de me restituer cette fanfare.

Dans l'affaire qui nous occupe Monsieur le Haut-Commissaire, le Gouvernement devra prendre position; car voyez-vous il n'y a que deux positions dans cette affaire. Le Gouvernement respecte-t-il les libertés fondamentales et les chefs coutumiers quelle que soit leur opinion ? Dans l'affirmative, l'administration française au Cameroun devra reconnaître avec moi que l'occupation par elle de ma maison depuis 1929 et sans indemnisation ainsi que le rapt de ma fanfare sont les actes contraires à la légalité républicaine, une violation de la liberté de propriété et que ces actes ont causé un grand préjudice à un citoyen qui a le droit à la vie comme tous les hommes. Le Gouvernement français ne respecte-t-il pas les libertés en faveur des Camerounais comme plusieurs de nos compatriotes ont eu le courage de le démontrer ? Dans le cas l'administration, au mépris de la légalité, continuera à exploiter par la force ma propriété.

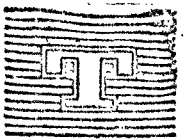
Je sais qu'aux yeux de l'administration, un chef ne serait qu'un objet, une girouette qui ne doit pas avoir un autre point de vue que celui de l'administration et qui doit se dévouer lui-même (et peut-être comme dans le cas présent) sacrifier ses biens à la colonisation. Comme je dis non à cette politique et que je suis chef autochtone, l'administration ne manquerait pas de manifester son hostilité contre moi. C'est ainsi qu'en 1954, je touchais 11.000 frs d'allocation de chefs; mais depuis que j'ai fait une pétition à l'O.N.U., pour servir la vérité en disant que je suis homme, un citoyen et que je ne dois pas vivre en servitude dans le camp des mensonges, de la corruption, je suis dès lors victime de toutes les tracasseries administratives, c'est ainsi que mon allocation se trouve réduite à 3.000 Fr. Mais ces brimades peuvent-elles m'empêcher de défendre mon droit de propriété ? Je réponds négativement et j'ai la conscience tranquille.

J'espère que le représentant de la République Française au Cameroun voudra envisager toutes mesures de dédommagement et du respect de la propriété privée en ma faveur.

Veuillez agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, l'assurance de ma haute considération.

(s.)

MAHOP Louis Abel



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/608
9 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. GILBERT YANA YANA
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE (d'une lettre écrite à la main)

Gilbert Yana Yana
aux bons soins de
M. Konh Joseph Emile
B.P. 435
Douala, Cameroun

Douala, le 14 mai 1955

Objet : Pétition et accusation O.N.Y.

Je ne cesserai pas à vous adresser les suffrages qui m'encombent particulièrement ou en général le Territoire du Cameroun.

Si je ne saurai pas quand même les détails d'une façon claire et politique, c'est d'une part par suite de colère vaine et de l'autre par perplexité et parce que je suis ahuri.

Qu'est devenu ce territoire le Cameroun ?

Une colonie ? Un pays sous tutelle ?

Je reste abasourdi sans savoir répondre à cette question. Pourquoi cela ? Parce que, même les pays colonisés ne subissent jamais et jamais pareilles répressions, oppressions barbares, arbitraires et injustes comme le font les colonisateurs, les impérialistes français ici au Cameroun.

Moi Gilbert Yana Yana dont ma photographie représente ma physionomie émaciée et pâle ^{1/}, suis étranger sur le sol natal. J'ai été renvoyé de l'école pour les revendications des intérêts propres du pays, étant donné et connu que :

1/ Note du Secrétariat : La photographie susmentionnée est conservée par le Secrétariat et elle sera mise à la disposition des Membres du Conseil de tutelle sur demande.

lorsque la Patrie est en danger les prêtres et les évêques, les étudiants du plus petit au plus grand s'arment pour défendre leur natalité. Les Français établissent leurs sois-disant décrets et articles et ce sont eux, les premiers à les violer, où se plaindre ? Où se réfugier, où se consoler étant connu que le Territoire est inondé des négrophobes, des vipères connues.

Au sujet de mon renvoi de la polytechnique comme ils le disent surtout le (filou) Desvoyes Georges, Ingénieur à la Traction R.F.C. Douala.

La dite école a été fondée uniquement que pour la résiliation du mouvement National en vous adressant des pétitions mensongères sans toutefois vous mettre au courant des gestes fous, mais expres manifestés à l'égard des pauvres, innocents militants territoriaux (tel est mon cas). D'une façon sommaire, je vous mets au courant des conditions qu'on remplissait avant l'admission dans celle-ci.

Le 19 octobre 1953, la Régie des Chemins de Fer du Cameroun a fondé disons un centre d'apprentissage à Bassa (Douala). Cette dernière est dirigée par l'excellent négrophobe Desvoyes. Mais je suis persuadé que, vous n'ignorez pas la façon gouvernementale des pays, tel que le nôtre qui demandent jour et nuit la délivrance du joug omnipotent.

Il y avait plus de deux mille candidats qui s'étaient présentés à subir les épreuves redoutables dans la Sorbonne d'où sortiront coûte que vaille des agrégés et des docteurs spécialisés en toute matières..., en toutes branches.

Il va falloir sans doute dire que la créature des différents centres comme celui-ci consistera à démontrer publiquement l'oeuvre française comme ils pensent et comme ils disent de bouche et par des écritures. Mais, si comme c'est par exemple le dit centre a été crée en 1953, c'est probablement pour éteindre le feu qui flamboie et qui dévore toute herbe sèche.

Depuis qu'ils sont au Cameroun qu'est qu'ils ont déjà fait au profit du territoire ? que la convoitise de s'enrichir en un seul jour.

L'effet de fonder pressement des centres comme ce dernier ne vous branlera et ne fera aucun cafard sur le point de vue pris pour le Cameroun... Loin de là, car mon intelligence assombrie par les impérialistes me dit tout le temps, que la noble et la fameuse idée qui règne en vous, vous a été accordée par le Tout Puissant et par tout l'Univers. Par conséquent et en conséquence, les mensonges et les supercherries des dictateurs antiCamerounais n'ameneront et n'introduiront

en vous aucune idée obscure... Je m'excuse très poliment à ce que : si mes condoléances ne s'échelonnent pas d'une façon adéquate, c'est parce que les français du Cameroun n'ont pas voulu accomplir l'engagement qu'ils avaient signer aux chartes des Nations Unies à San Francisco. Mais je suis et plus que sûr que vous prêterez sérieusement votre attention malgré le non concordance des suffrages.

A notre mouton pour le concours d'admission à la polytechnique fondée au profit de l'explorateur Desvoyes.

Le nombre des admis étant limité à cinquante pour la lère session, je fus aussi du nombre. Chaque enfant avant de mettre pied à la cour d'école était obligé de passer une visite génicologique... Pour comble de tout cela, chaque admis signait obligatoirement un contract dont une copie vous est jointe et vous donnera tous les détails possibles et éclaircissements, quelques traits probatoires mêmes de mes protestations considérées comme calomnies, d'où mon exclusion d'école.

Les jeunes Camerounais périssent de misère et de faim sous les reprimandes féroces du roi absolu Desvoyes.

C'est pitoyable et c'est miteux : pas d'internat, pas de professeurs, pas de dirigeants compétents, intègres, objectifs et sincères pour accomplir si les français du Cameroun le voulaient ce noble service.

Etant connu que le pays (Cameroun) est trop et beaucoup arriété au point de vue industrie et civilisation, de toutes parts surgissaient les jeunes camerounais qui croyant qu'ils pourront un jour faire un pas d'avant pour le pays se sont précipités hélas ici dans des profondeurs abyssales sans fin... Tous les midis chacun de ce navré chétif, malaingre enfant est forcé obligé de percevoir un ticket qui lui permettra d'obtenir sa provende non même pas la provende mais le guano au restaurant municipal Ville de Douala, ah ! si par chance un visiteur serait là... Gare à vous si par malheur vous perdez votre ticket, l'innocent est forcé à payer une amende de 50 à 150 francs, étant donné qu'il est interdit que les employeurs ne doivent pas en aucun cas infliger des amendes aux employés ni leur faire des retenues conformément au décret du 16 novembre 1946 institué par Casimir. A savoir et à comprendre qu'ici au Cameroun, sans commentaire les

élèves sont amendés par les français surtout par André Le Gall chef du Centre Professionnel (R.F.C.) qui a eu l'ordre de le faire par Desvoyes qui m'a répondu en silence et fin de fin par l'exclusion définitive de l'école lorsque j'ai protesté avec véhémence contre les gestes incommodes manifestés à l'égard des pauvres camerounais.

Privation colontaire d'internat d'où augmentation d'inflagrations d'amendes aux élèves et accroissement de malheur quant aux innocents.

Etant connu la cupidité, la convoitise, l'ambition le désir d'avoir en un jour la richesse du monde entier, le colon Desvoyes Georges a privé la construction d'un internat pour des raisons fort mystérieuses qui ne tarderont pas à être exposées sus-dit.

Selon les écrits bibliques, il a été dit : tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, mais ici le Grédin Desvoyes mange sur la sueur du front des pauvres habitants camerounais.

Eclaircissements : horaire : Matin de 6 heures à 12 heures. Soir de 14 heures à 19 heures.

Plusieurs se demanderaient ce que je voulais dire par là : cet horaire c'est pour le profit du naja Desvoyes en infligeant des amendes aux élèves si toutefois ils arrivent en retard. Les pauvres sois-disant élèves habitent des kilomètres de la gare et sont par contre obligés de se réveiller à 4 heures du matin afin de s'échapper aux amendes s'ils arrivaient en retard. Mais il est à croire que les souhaits de Desvoyes et Le Gall ne sont que ceux qui tendent vers leur travail : inflagation d'amendes.

Voir les dates où les élèves ont été amendés et quelques éclaircissements nets, quelques confirmations de ces amendes :

Le 31.1.54; 18 élèves amendés chacun de 50 frs; cause retard de 5 minutes; à souligner que c'est l'école

Le 17 Mars 53; 11 frs par élève pour un compas perdu qui ne coûte que 20 frs CFA; à connaître qu'il y avait 100 élèves.

Le 18.12.54; 9 élèves amendés chacun de 50 frs, cause retard de 5 minutes.

Le 19.11.54; 10 élèves amendés chacun de 100 frs parce que tous souffraient atrocement des maux stomacaux occasionnés par le méchant riz du restaurant ville de Douala, et que ces malheureux voulaient aller se faire soigner.

Le 13.11.54; 18 élèves amendés chacun de 150 frs cause retard de 15 minutes. Autre chose; au cours d'un essai quelconque, un foret de cassé est forcément payé. Le 31.1.55; 18 élèves amendés chacun de 100 francs. Tous ces gestes se manifestent sous le regard ironique de Desvoyes qui ne fait qu'adresser des éloges et des remerciements infinis à son cher compagnon Le Gall. De ce faire et de ce fait, j'ai correspondu avec Mr le Directeur de la Régifercam au nom de Nicolas à Douala qui m'a répondu par silence cadavérique, si je ne me trompe pas le 7.2.55. Le but de ma correspondance avec ce dernier était d'abroger ou tout au moins d'alléger le pesant poids qui écrase les jeunes camerounais, pourtant innocents et indemnes de tous les maux dont il s'agit actuellement dans notre territoire conquis par les Kolos français. D'autre part la dite lettre était anonyme. Lui aussi, à son tour ma répondu par silence.

Pour ce geste, j'ai cru que peut être la note ne lui était pas remise.

Pour la deuxième fois, non seulement à lui, mais encore à Mr Bosc, Directeur Général des Chemins de Fer de la FOM je leur avais adressé deux notes anonymes détaillant parfaitement les faits malfaiteurs qui se déroulaient dans leur école, car ce dernier Mr. Bosc avait assisté à l'inauguration de ce centre le 14 avril 1954, sous la présidence de Mr le Délégué du Haut-Commissaire Périlloux qui est actuellement à Douala, à qui j'avais aussi adressé une missive de condoléances et lui aussi de procéder par le même terme... silence.....

La première note anonyme qui comportait également comme la deuxième note des suffrages mais non pas aussi bien éclairés et qu'elle ne portait pas les secrets comme amendés n'a pas été prise en considération.

C'est vraiment étonnant, stupéfiant et même écoeurant que la deuxième qui a toujours été faite de la même manière a pu rapporté des succès tout à fait extraordinaires, pourtant anonyme... c'est à noter et à souligner.

Pour ce fait, j'ai été inculpé et considéré en même temps pour communiste, meneur actionnaire et scélérat.

Le 26 mars 1955 alors, la décision de mon renvoi a été prononcé en catimini par Desvoyes au milieu des siens, et c'est réel que ce fut pour la lère fois de rassembler au moins les moniteurs pour leur communiquer pareille chose.

J'étais alors renvoyé et jusqu'ici je demeure sans suite vu que j'ai perdu deux années d'apprentissage et encore étant contractant; est-ce conforme aux règlements ? Est-ce la traite des esclaves ou comme ils disent : Liberté, Egalité, Fraternité ?

Ici au Cameroun, c'est l'amitié du cavalier et du cheval, toujours le cavalier sur le dos du cheval. Mais il y a bien de cela pendant plus de (30) trente ans que cet état de chose dure, et je ne tarde pas à vous le dire que le cheval est fatigué, il cherche à renverser le cavalier qui se crispe encore malgré les efforts vains du pauvre rosse (cheval).

Ici au Cameroun vous demandez à votre patron de l'eau à boire, il vous présente du vinaigre, vous lui demandez du poisson il vous présente un serpent vivant; vous lui demandez à manger il vous donne des pierres. Est-ce sont les fils adoptifs ou des esclaves ? O.N.U. : secours immédiat pour le Cameroun. Moi j'ai perdu deux ans pour rien, qui est celui qui tranchera mon affaire ici où le capitalisme règne en maître ? Vous qui connaissez exactement comment circulent les choses, prouvez moi le but réel avec confirmation à l'appui du présent contract... mais annulé sans moindre recherche quant de ma part. Je vous serais très reconnaissant dans le cas où vous m'enverrez ce que je vous demande ci-après :

Objets sollicités

1. Votre statut
2. Les débats de nos deux délégués au cours de la neuvième session, Ruben Um Nyobe et Abel Kingué.
3. Les mesures à prendre concernant l'affaire qui vous a été soumise.

Mais qu'en dira-t-on des membres honorables et vénérés de l'ONU ? Que les petits français du Cameroun les ont dépassé ? Loin de là... Si les roches ont été moulues, à plus forte raison pour les silices, les cailloux ? Mais tout va avec le temps nonobstant la meurtrie et les massacres, les razzias et les hécatombes, les assassinats occasionnés par le fou Roland Pré. Je pense que l'histoire ne vous est pas étrange... Encore aujourd'hui plus de 100 blessés et morts peut-être; cause : protestations aux inculpations arbitraires des

responsables du Mouvement National Camerounais. Une militante Nkoun Mécla a eu un coup de crosse au bas ventre donné par un gardien de paix européen dont le nom m'est ignoré, cette malheureuse est conduite à l'hôpital Laquintinie, on ne sait si elle reprendra vie. Beaucoup d'autres encore que je n'ai pas pu énumérer.

Organisation des Nations Unies :

Je vous demande au nom de l'union de toute la population du Cameroun d'accorder immédiatement l'Indépendance et la Réunification Nationales Camerounaises.

Appels instantanés, cris sinistres des malheureux Camerounais.

Par les cris perçant le ciel

Le Cameroun est en péril

Il appelle sans cesse l'ONU

Pour secourir les malheureux

Le chien hargneux aboie furieux

Il détruit les militants

Allons ! Camarades vigilants

Allons ! Allons toujours vaillants

Car l'ONU ne nous abandonnera onque.

En avant, défendez votre terre, malgré les oppressions arbitraires et injustes, un jour à l'autre le colonialisme sera enterré. Ne pouvant plus continuer par suite de courroux vil, je pose malgré moi ma pauvre plume.

En attendant votre réponse plus ou moins rapidement,

Veillez agréer Messieurs mes sentiments désolants.

Le bouc émissaire,

(s.) (G. Yana Yana)

Douala le 14.5.55

Copie conforme au Contract

Cameroun Français
Régie des Chemins de Fer
Formation Professionnelle

Régie des Chemins de Fer du Cameroun.

Contract d'Apprentissage

Entre le Directeur de la Régie des Chemins de fer du Cameroun, demeurant à Douala, d'une part

et de Mr. (1) Makanda Ambroise
Mécanicien locomotive vapeur
Dépôt Bouabéri
Douala

Agissant en qualité de tuteur du jeune Yana Gilbert né le 11.11.1936 à Ndédé, Subdivision Ngambé, Babimbi, d'autre part il a été convenu ce qui suit :

Titre I

Obligations de la Régie des Chemins de Fer du Cameroun.

Article 1. Le Directeur de la Régie des chemins de fer du Cameroun s'engage à prendre comme apprenti le jeune Yana Gilbert et à lui enseigner méthodiquement le métier de Mécanicien, tourneur motoriste.

1. Nom, prénoms, profession et domicile des pères et mères du tuteur ou de la personne autorisée par les parents ou par les principes coutumiers.
2. Père, mère, tuteur ou représentant.
3. Nom, prénom, age, domicile de l'apprenti.

Article 2. Le Directeur de la Régie s'engage, en outre, à surveiller la conduite et les moeurs de l'apprenti ou de prévenir à Makanda Ambroise des fautes graves qu'il pourrait commettre.

Article 3. Le Directeur de la Régie s'engage à se conformer à toutes les prescriptions et lois relatives au travail des enfants mineurs.

Titre II

Article 4. De son côté M. Makanda Ambroise obligera l'apprenti à se conformer avec zèle aux règlements.

Article 5. Il déclare, en outre, que l'apprenti n'est lié par aucun autre contract d'apprentissage.

Titre III

Durée du contract

Article 6. Le présent contract est conclu pour une durée de 3 années à compter du 19.10.53. Cette durée pourra être modifiée dans les conditions réglementaires prévues par le Règlement de l'Apprentissage à la Régie des Chemins de fer du Cameroun.

Article 7. Le jeune Yana Gilbert s'engage à servir pendant 5 ans, à compter du 19.10.1956 dans un quelconque établissement du réseau.

Titre IV

Période d'essai.

Article 8. Les deux premiers mois de l'apprentissage seront considérés comme temps d'essai pendant lequel le présent contract pourra être annulé sans indemnité de l'une ou de l'autre partie.

Titre V

Rémunération

Article 9. Le jeune Yana Gilbert sera rémunéré dans les conditions prévues par le Règlement de l'apprentissage des chemins de fer du Cameroun

Titre VI

Compétence judiciaire

Article 10. Toute contestation qui pourrait s'élever et toute demande d'indemnité qui pourrait être faite à l'occasion du présent contract seront soumises à la juridiction compétente.

Le présent contract sera soumis au visa de l'Inspecteur du Travail.

Fait à Douala le 23/10/53
en 4 exemplaires

Le Directeur de la Régie

Signé : Illisible

P/ Le représentant de l'apprenti

Signé : Illisible

Vu l'Inspecteur de travail

Signé : Illisible

Destinataires :

- 1) Inspecteur de Travail
- 2) Représentant de l'Apprenti
- 3) Directeur de l'Ecole
- 4) Direction (personnel)



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/609
6 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DE BASE DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN DE
NDOG-BATI II, CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE (d'une lettre écrite à la main)

Comité de Base de l'U.P.C. Ndog-Bati II
B.P. 22, Douala, New-Bell

A Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies - New York

Monsieur le Secrétaire général,

Nous les membres du Comité de Ndog-Bati II réunis le 21 mai 1955 extraordinairement, après avoir pris connaissance de la comparution du 6/6/55, par notre Secrétaire général Ruben Um Nyobé devant le Tribunal de Yaoundé, vous demandons de bien vouloir s'il vous plaît d'intervenir urgemment auprès du Gouvernement Français pour l'acquittement pur et simple de notre Secrétaire général.

Vous savez que la condamnation de R. Um Nyobe égale condamnation du peuple Camerounais en lutte pour l'Unité et l'Indépendance immédiates de son pays. Les faits qui lui sont reprochés sont connus aux Nations Unies. Il s'agit de l'affaire de Ngambé où le chef de la Subdivision dudit lieu avait dessout notre reunion de compte rendu des travaux des Nations Unies en 1953 en lançant trois coups de fusil en l'air. Le secrétaire général avait porté plainte qui jusqu'ici reste sans suite - maintenant Roland Pré voulant couvrir son collaborateur, prétend que c'est le Chef de la Subdivision qui a porté plainte et nous ignorons pour quel motif. C'est pourquoi nous demandons votre soutien. Roland doit être rapatrié sa politique est incompatible avec les fins essentielles de Tutelle.

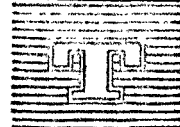
Recevez, Mr. le Secrétaire, nos remerciements anticipés.

Pour le Bureau de Séance

Le secrétaire Lipem Lazare (s.)

ce 21/5/55

55-15364



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/610
2 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU CHEF MARTIN ABEGA ET D'AUTRES CONCERNANT LE
CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complé-
mentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

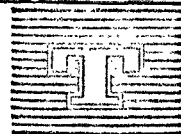
COPIE

YACOUNDE, le 31 mai 1955

ONU, NY

AU NOM POPULATIONS AUTOCHTONES EWONDO DONT SOMMES REPRESENTANTIS COUTUMIERS
ELUS ADRESSIONS PETITION VEHEMENTE REPROUVANT ACTES DE VIOLENCE PARTI COMMUNISTE
UPC CAMEROUN FAISONS TOUTE CONFIANCE ADMINISTRATION LOCALE QUI MALGRE REBELLION
MARQUEE UPC A SU GARDER CALME RECLAMONS CHATIMENT EXEMPLAIRE DES COUPABLES
MARTIN ABEGA CHEF SUPERIEUR DES EWONDO ESSOMBA SEBASTIEN AYISSIE MARC ESSOMBA JEAN
CHEFS D'ARRONDISSEMENTS

ATIONS UNIES



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/611
1er juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DES CHEFS TRADITIONNELS D'ESEKA CONCERNANT LE
CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complément-
mentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

ESEKA, le 1er juin 1955

LT RESIDENT UNATIONS NY

PETITION REPRENANT LES ACTES DE VIOLENCES ET DE CRIMES COMMIS PAR LES
DIRIGEANTS DE L'UPC ET DEMANDONS AU GOUVERNEMENT CHATIMENT TOUS LES COUPABLES
ET EXPRIMANT LA RECONNAISSANCE DES CHEFS SUR TOUTE LES MESURES PRISES POUR
QUE LE CALME SOIT RETABLIE AU CAMEROUN

CHEFS TRADITIONNELS ESEKA



Distr.
GENERALE

T/PET.5/612
3 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU BUREAU DU COMITE DIRECTEUR DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN,
LE BUREAU CENTRAL DE L'UNION DES SYNDICATS CONFEDERES DU CAMEROUN, LE COMITE
EXECUTIF DE LA JEUNESSE DEMOCRATIQUE DU CAMEROUN ET LE BUREAU DE L'UNION DEMO-
CRATIQUE DES FEMMES CAMEROUNAISES CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION
FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

P R O C L A M A T I O N C O M M U N E

POUR LA FIN DU REGIME DE TUTELLE

POUR L'EDIFICATION D'UN ETAT CAMEROUNAIS SOUVERAIN

1. Elections générales avant le 1er Décembre 1955 pour l'installation d'une Assemblée Nationale constituante.
2. Institution immédiate d'un Comité Exécutif sous forme de Gouvernement provisoire appelé à organiser les élections générales.
3. Installation immédiate au Territoire d'une Commission des Nations Unies pour veiller à la mise en place des organes du Nouvel Etat Camerounais.

PEUPLE CAMEROUNAIS !

Nous voici dans un tournant décisif de l'histoire de notre pays.

Depuis 1949, l'Union des Populations du Cameroun, les Organisations populaires les plus importantes aussi bien dans le Cameroun sous administration française que dans le Cameroun sous administration britannique réclament la fixation d'un délai à la durée de tutelle en vue de l'accession du Cameroun à son Indépendance.

A cette époque de Novembre 1949, nous avons demandé que ce délai fût fixé à 10 ans pour compter du 13 Décembre 1946, date de la conclusion des Accords de Tutelle.

En décembre 1949, une ancienne colonie italienne, la Somalie, moins évoluée en tous points de vue que ne l'était le Cameroun en décembre 1946, était placé sous le régime international de tutelle pour une durée de 10 ans.

Depuis lors, le Peuple Camerounais n'a cessé de revendiquer avec force la fixation d'un délai en vue de mettre fin au régime de tutelle. Les patriotes Camerounais ont salué toutes les résolutions que l'Assemblée Générale des Nations Unies a adoptées à cet effet.

Pour dissiper tout malentendu, nous croyons nécessaire de donner ci-après les raisons qui ont guidé les auteurs de la présente proclamation.

RAISONS JURIDIQUES

Le but de régime de tutelle est l'accession des Territoires intéressés à l'autonomie ou à l'Indépendance (article 76b de la Charte des Nations Unies).

Le Gouvernement français et le gouvernement britannique en adhérant à la Charte des Nations Unies et en signant les accords de tutelle, ont solennellement accepté cette clause. Des résolutions pertinentes des Nations Unies n'ont cessé de préconiser les mêmes permettant l'accession des territoires sous tutelle à l'indépendance dans les délais les plus rapides.

La présente proclamation n'est donc pas un mot d'ordre insurrectionnel, mais l'expression normale d'une aspiration dont personne ne doute plus ni de l'actualité, ni de la vitalité.

S'agissant du problème de l'Union Française, les représentants de la France à l'O.N.U. ont reconnu eux-mêmes, à plusieurs reprises, que les territoires sous tutelle du Togo et du Cameroun seront libres de décider eux-mêmes à la fin de la tutelle, s'ils veulent entrer dans l'Union Française, ou s'ils veulent assumer leur Indépendance hors de cette Union. Comme nous l'avons toujours dit, la possibilité d'une telle prise de position passe par l'accession préalable des pays intéressés à leur indépendance. On ne peut donc nous accuser de porter atteinte à l'autorité de la France quand nous demandons ce qui est notre droit le plus absolu : l'Indépendance immédiate. Ce faisant, nous avons au contraire la conviction de rendre vivant l'engagement solennel contenu dans la Constitution française et selon lequel la "France entend conduire les Peuples dont elle a pris la charge à la capacité de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires".

RAISONS POLITIQUES

La France et la Grande Bretagne, bien que membres originaires des Nations Unies, bien qu'ayant signé les accords de Tutelle, se sont contenté de traiter le Cameroun "comme une partie intégrante" de leurs empires coloniaux respectifs et n'ont voulu prendre aucune mesure sérieuse pour préparer notre pays à son Indépendance.

Cependant, le gouvernement britannique, tout en continuant sa politique d'intégration de la partie du Cameroun confiée à son administration à sa grande colonie de la Nigeria, a néanmoins tenu compte de la réaction populaire et a accepté l'institution dans la partie Sud du Cameroun d'un embryon d'organes législatifs et exécutifs.

En ce qui concerne le Gouvernement français, après avoir inondé les Nations Unies de déclarations mensongères sur la situation de la partie du Cameroun administrée par la France, les représentants français sont passés à un nouveau stade de la comédie diplomatique en faisant des promesses dont la réalisation est restée dans les salons du Palais des Nations Unies à New-York. Ainsi, le Gouvernement français pouvait continuer au Cameroun une politique de colonisation dont le cynisme et la violence n'ont rien à envier dans certains domaines, aux méthodes connues du temps de l'indigénat.

Depuis des années, le peuple camerounais demande l'octroi des pouvoirs législatifs à l'Assemblée territoriale du Cameroun, les Nations Unies font des recommandations en ce sens, les colonialistes français font la sourde oreille.

Depuis des années, le peuple demande la création des assemblées locales à l'échelon régional ou à l'échelon de subdivision, cette revendication correspond aux recommandations pertinentes des Nations Unies, notamment à celles contenues dans la résolution 752 adoptée par la 8ème Session de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. en date du 9 Décembre 1953. A cela, les colonialistes français opposent un silence et un mépris qui ne peuvent manquer de révolter l'esprit des hommes de volonté.

Depuis des années, nous revendiquons la participation des Camerounais à la gestion des affaires de leur Pays par l'intermédiaire des organes représentatifs, législatifs et exécutifs, cette revendication correspond aux principes du système international de tutelle et aux vœux maintes fois réitérés de l'Assemblée Générale

des Nations Unies. Non seulement le gouvernement français ne tient aucun compte de cette aspiration et des recommandations de l'O.N.U. la concernant, mais des colonialistes français s'appliquent à vouloir dévier le débat en opposant à nos revendications politiques, le slogan ahurissant des "réalisations économiques et sociales", alors que ces fameuses réalisations, avant d'être le patrimoine national de demain ne profitent aujourd'hui qu'aux colonialistes qui exploitent honteusement les hommes et les richesses du Cameroun. Les colonialistes français aussi bien dans ce secteur public que dans le secteur privé, ne confient un petit poste de responsabilité à un autochtone que moyennant un marchandage politique par lequel le bénéficiaire du poste d'emploi se voit contraint de renier ses opinions et par là même sa patrie camerounaise.

Pendant que le peuple est ainsi trompé, opprimé et pillé, les colonialistes français continuent à déclarer cyniquement que "l'O.N.U. n'a rien à voir dans les affaires du Cameroun", que "la France se maintiendra au Cameroun envers et contre tout", que si les aspirations à l'indépendance continuent à s'affirmer, "cela se soldera par des coups de feu". Pour illustrer tout cela, on affiche dans les bureaux administratifs la liste des morts français des deux dernières guerres mondiales et on invite les camerounais à "y penser". Quand les patriotes camerounais veulent hisser le drapeau des Nations Unies pour appliquer une résolution de l'Assemblée Générale de cet organisme adoptée au cours de sa 4ème Session, les colonialistes français, appliquant le mot d'ordre de l'administration Roland PRE, suscitent des oppositions africaines en armant des mercenaires pour massacrer ceux dont le seul tort est d'être à l'avant garde de la lutte pour l'Unité et l'Indépendance du Cameroun.

Ce qui est plus regrettable, c'est que le Conseil de tutelle de l'O.N.U. dont nous connaissons la majorité réactionnaire continue à prodiguer ses félicitations au Gouvernement français comme pour l'encourager à violer les recommandations de l'O.N.U.

Devant une telle situation, le peuple camerounais comprend à quel point ses intérêts et son avenir sont dangereusement menacés et les patriotes camerounais n'auraient aucune excuse à ne pas prendre leurs responsabilités dès à présent.

LA POLITIQUE DE ROLAND PRE COMPROMET LES CHANCES DE LA FRANCE

Le Gouverneur français Roland PRE, Haut-Commissaire de France au Cameroun disposait à sa prise de fonctions au Territoire, le 29 Décembre 1954, des atouts importants pour être l'homme historique de France et du Cameroun.

A son arrivée, Roland PRE a trouvé un peuple décidé à défendre sa cause jusqu'au bout, c'est-à-dire à obtenir son indépendance. Il trouvait pendantes dans son cabinet, les propositions concrètes pour l'Unification et l'Indépendance du Cameroun. Par un télégramme en date du 30 Décembre 1954, le Président de l'Union des Populations du Cameroun, Félix-Roland MOUMIE, réaffirmait les propositions concrètes et assurait le Représentant du Gouvernement français du concours des patriotes dans le cas où il adoptait une politique de compréhension.

Ainsi donc, Roland PRE avait toutes les possibilités d'appliquer une politique conforme aux intérêts du Peuple camerounais. Il pouvait soumettre à l'Assemblée territoriale un projet d'arrêté portant création des assemblées de subdivisions que réclament les citoyens camerounais.

Il pouvait proposer à son gouvernement l'institution urgente d'une assemblée législative et d'un conseil de Gouvernement à majorité camerounaise.

Il pouvait favoriser la création des communes de plein exercice dans les villes importantes en demandant une loi spéciale et urgente pour le Cameroun.

Il pouvait garantir l'exercice de libertés publiques en ordonnant notamment le respect de la liberté de réunion, de presse, d'association, etc.

Il pouvait garantir le libre exercice du droit syndical et prendre des mesures appropriées pour faire l'application loyale du Code du Travail et la revalorisation de la fonction publique.

Il pouvait, pour la mise en exécution d'un tel programme, engager le dialogue avec les dirigeants des Mouvements qui représentent la véritable opinion camerounaise.

Une telle politique n'aurait manqué de rencontrer l'approbation enthousiaste du peuple camerounais, une telle politique aurait bénéficié de l'appui intégral des Mouvements progressistes; une telle politique aurait jeté les bases d'une véritable amitié franco-camerounaise. Mais Roland PRE a choisi une voie contraire.

Au lieu de favoriser la mise en place des organes véritablement représentatifs, il s'est contenté de multiplier les réunions et des machinations en s'appuyant sur les éléments les plus détestés du Pays.

Au lieu de garantir l'exercice des libertés publiques, il a pris l'engagement de "contrer" le Mouvement National par sa politique de répression et de provocations.

Au lieu de garantir le libre exercice du droit syndical, il a expulsé la C.G.T. du local que le Gouvernement avait affecté à cette organisation à la suite

des massacres de septembre 1945. Les agents de Roland PRE à Douala dispersent par la force les meetings syndicaux qui ne se tiennent en fin de compte - comme cela se passa hier - qu'à la faveur de la vigilance populaire.

Au lieu d'appliquer le Code du Travail, il utilise la force pour briser les grèves afin de protéger les intérêts sordides des colonialistes.

Au lieu de mener une politique d'entente, et de compréhension Roland PRE s'évertue à aller en guerre contre les dirigeants politiques et syndicaux les plus en vue en multipliant les poursuites contre les victimes des abus des fonctionnaires français et veut jeter en prison ceux qui souffrent d'être les accusateurs frustrés par les magistrats du régime.

Au lieu d'engager le dialogue avec les dirigeants politiques qui incarnent l'espoir du peuple camerounais, Roland PRE ordonne les perquisitions domiciliaires à l'occasion des affaires de droit commun dans lesquelles le Mouvement national n'est impliqué ni de près ni de loin; ces perquisitions ont pour seul but de permettre aux fonctionnaires français de la police de s'enquérir sur les documents politiques, de faire main basse sur documents et autres objets lors des perquisitions hors la présence ou la représentation des propriétaires des domiciles respectifs. Pire que cela, les agents de la perquisition commettent effraction dans le seul but d'endommager le mobilier le plus précieux qu'ils trouvent dans les lieux perquisitionnés.

Il est démontré ainsi que Roland PRE ne peut pas représenter la France au Cameroun. Ainsi donc, les Français de France et les honnêtes Français vivant au Cameroun doivent comprendre que la politique de Roland PRE compromet dangereusement les chances d'une véritable amitié franco-camerounaise. A ces Français, nous lançons un appel solennel pour qu'ils joignent leurs efforts aux nôtres pour permettre l'aboutissement de nos revendications car il ne sert à rien de cacher les réalités à l'opinion française. En faisant cela, Roland PRE et ses hommes veulent répéter au Cameroun la terrible expérience de l'Indochine. C'est aujourd'hui qu'il faut nous aider, c'est aujourd'hui qu'il faut trouver un terrain d'entente, c'est aujourd'hui qu'il faut prendre notre cause au sérieux car, c'est nous qui représentons l'expression vivante du peuple camerounais, c'est nous qui représentons le vrai Cameroun de demain. Tout le monde sait qu'il n'est à la pensée d'aucun d'entre nous de chasser l'élément étranger de notre pays.

Ce que nous voulons, c'est notre Indépendance et nous le disons bien haut, car nous sommes sûrs de notre victoire. Notre main vous est cordialement tendue.

LE DERNIER MOT APPARTIENT AU PEUPLE CAMEROUNAIS

L'article 76 de la Charte des Nations Unies et les Accords de tutelle prévoient que toutes les solutions de l'autonomie ou de l'Indépendance dans les Territoires sous tutelle doivent tenir compte des aspirations librement exprimées des populations intéressées.

Depuis deux ans, le peuple Camerounais a montré qu'il était à la hauteur de ses responsabilités. Les colonialistes qui ont mis tout en œuvre pour briser la volonté populaire sont allés d'échec en échec.

Sur les trois points du programme sur lequel se fondent les propositions concrètes, le peuple camerounais a réalisé des progrès impressionnants.

Sur la question de l'Unification, nous avons mis les deux autorités administrantes sur la défensive lorsque nous avons proposé une consultation populaire sous forme de REFERENDUM sur cette importante question.

Sur la question des intégrations politiques, les puissances administrantes se sont rendues compte à la lumière des événements, de ce que les Camerounais ne voulaient ni l'intégration dans la Nigeria ni l'engloutissement dans ce qu'il est convenu d'appeler l'Union Française. Et ainsi, grâce à la lutte du Peuple Camerounais, les autorités françaises ont été obligées de reconnaître que le Cameroun n'était pas dans l'Union Française; les autorités britanniques savent que l'écrasante majorité de la population du Cameroun sous administration britannique s'oppose de façon vigoureuse à l'intégration dans la Nigeria. Par cela, notre revendication de non intégration dans les empires coloniaux des deux puissances administrantes a été couronnée de succès.

Devant la neuvième session des Nations Unies, nous n'avons plus soutenu le principe de fixation d'un délai pour l'accession à l'Indépendance, nous avons seulement proposé l'institution des organes appelés à préparer la voie de l'Indépendance.

La question du délai se trouve ainsi périmée. Les propositions concrètes concernant la création des organes représentatifs, exécutifs et législatifs restent valables non plus comme moyen de préparation de délai de l'Indépendance, mais comme moyen d'édification du nouvel état camerounais.

Ainsi donc, les propositions concrètes restent valables, nous devons continuer à les soutenir, mais non plus comme revendications à réalisation lointaine, mais comme base de discussions pour l'édification de l'Etat Camerounais.

En pesant le problème de cette façon là, les signataires du présent manifeste, ne promettent pas l'Indépendance au Peuple Camerounais comme pourraient le croire malveillamment certains esprits bornés. Notre seul désir est de rassembler toutes les bonnes volontés du pays pour la défense et l'aboutissement de notre chère aspiration à l'Unité et à l'Indépendance. Cela veut dire que si les patriotes camerounais veulent triompher dans cette noble lutte, la seule voie pour eux c'est de s'organiser au sein des Mouvements populaires qui sont les flambeaux conducteurs des destinées du Peuple camerounais.

Les patriotes camerounais par une prise de conscience de plus en plus affirmée ont montré combien ils étaient capables de se mettre à la tête de leurs propres destinées. Ils savent qu'ils ne sont pas seuls. Ils savent qu'ils comptent sur la solidarité agissante de tout notre peuple. Ils savent qu'ils peuvent compter sur les éléments français honnêtes vivant dans le pays. Ils savent qu'ils peuvent compter sur ceux des autres citoyens étrangers qui ne sont pas corrompus par le chantage des colonialistes déchaînés. Ils savent qu'ils peuvent compter sur la solidarité agissante du grand Peuple de France qui a su faire peser le poids de sa reprobation pour contraindre le Gouvernement français à négocier l'armistice en Indochine. Ils savent qu'ils peuvent compter sur la compréhension des milieux internationaux qui ont été jusqu'ici abusés par la tromperie des colonialistes français sur le problème camerounais. Mais les patriotes camerounais savent qu'ils doivent compter avant tout sur leur propre conviction et sur leur propre détermination.

LES NATIONS UNIES ET LE PROBLEME CAMEROUNAIS

La question camerounaise est pendante aux Nations Unies depuis bientôt six ans. Durant cette période, la majorité réactionnaire du Conseil de tutelle a comblé le Gouvernement français de tous les éloges et les doléances des pétitionnaires Camerounais ont été examinées dans les conditions qui pouvaient trahir le mépris de certains Membres de l'ONU pour le régime international de Tutelle. La Cause Camerounaise n'a été prise au sérieux qu'à partir de 1952, année où un représentant authentique des populations s'est présenté devant la

Quatrième Commission où siège une majorité des puissances ne partageant pas la politique colonialiste. Cependant il était possible à l'ONU de prendre des décisions fermes et concrètes sur la question camerounaise. Or, certains Membres de l'ONU ont fait passer des questions politiques avant la question nationale camerounaise se laissant aller à la propagande haineuse des colonialistes Français, certains Membres de l'ONU ont refusé de pencher sur les revendications de notre peuple sous prétexte que ces revendications étaient présentées par des "subversifs".

Cette attitude regrettable ne nous a nullement découragé car nous avons trouvé auprès de la majorité des Membres de l'Assemblée Générale de l'ONU un esprit de compréhension et un sens de devoir que nous avons su apprécier à leur juste valeur dans nos écrits comme dans nos déclarations. Nous espérons qu'à la lumière des événements, l'ensemble des Membres de l'ONU comprendront qu'ils ont été trompés par les deux Puissances Administrantes et ainsi ils admettront que le Peuple Camerounais a, lui aussi, une place sous le soleil.

CONCLUSION

Nous avons la ferme conviction que l'immense majorité de nos compatriotes trouveront leur expression dans le présent Manifeste. Nous avons l'espoir que tous les étrangers vivant dans notre pays, comprendront que la véritable sauvegarde de leurs intérêts se trouve dans l'Indépendance du Cameroun, que les intérêts supérieurs de leurs Nations respectives ne peuvent être sauvegardés que dans la collaboration avec un Etat Camerounais Souverain.

Les patriotes Camerounais, eux, ont compris que l'amélioration de leur situation matérielle ne peut être garantie qu'au sein d'un Cameroun Unifié et Indépendant. C'est donc en organisant et en éduquant les masses, c'est en liant nos actes à nos paroles, c'est dans la collaboration de tous et de toutes sans distinction de couleur, de classe ni de croyance que nous mériterons d'être nous-mêmes et les serviteurs de l'histoire de notre pays et de l'histoire tout court. C'est en faisant preuve de compréhension que nous parviendrons à la réalisation d'une Nation Camerounaise dans le concert des Peuples libres et égaux du Monde entier.

Mais aujourd'hui plus que jamais, nous invitons tous les patriotes, tous les amis de la vérité, tous ceux qui sont convaincus du succès inéluctable de notre

lutte, à faire preuve dans leur campagne d'explication d'une vigilance accrue. Nous leur demandons de mener la grande campagne populaire dans l'ordre et la discipline, dans un calme particulier.

Nous leur faisons comprendre, à ce moment où notre lutte opiniâtre a atteint une phase historique, que la moindre défaillance de leur part risquerait d'avoir de fâcheuses conséquences. Ce n'est pas pour rien que des administrateurs des colonies, par conséquent des collaborateurs de Roland PRE ont affirmé à Boum Pierre que "si le courant communiste se continue (en langage clair si les orages populaires continuent à gronder du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest pour conjurer le colonialisme), cela se solderait par des coups de feu". On comprend dès lors ce qui couve dans l'imagination naïve de ces messieurs qui ont déclaré par la bouche d'un magistrat français, Barnicaud, qu'il existait "une épreuve de force entre l'Administration et l'UPC". Nous n'ignorons pas dans quelles conditions ont été orchestrées les provocations qui firent de Madagascar une nécropole avec ses 90.000 morts. Nous n'ignorons pas que c'est à une situation analogue que les colonialistes voudraient aboutir au Cameroun en parlant des "coups de feu". Et c'est parce que nous sommes conscients du statut particulier de notre Pays que nous déclinons nos responsabilités dans tout ce qui se tramerait dans les milieux colonialistes autour du problème national camerounais, en laissant nos détracteurs seuls juges de leurs actes. C'est parce que nous sommes conscients du statut de notre Pays jouissant du régime international de tutelle, ce qui exclu sans équivoque tout parallélisme avec Madagascar et l'Indochine, pour ne citer que ces deux exemples précis mis en avant pour tenter de venir à bout de la combativité du peuple camerounais, que nous engageons tous les patriotes à redoubler de vigilance dans leur travail d'organisation des masses pour retourner le courant en faveur de l'Unification et de l'Indépendance immédiates du Cameroun. En travaillant dans le calme, calme qui évidemment n'exclut pas la fermeté, en faisant preuve de vigilance, les patriotes ne tomberont jamais dans le panneau des provocations colonialistes. Forts de cela, et convaincus d'arriver à l'Indépendance sans verser une seule goutte de sang, nous envisageons l'avenir avec beaucoup d'optimisme.

Fait à Douala, le 22 Avril 1955.

Pour le Bureau du Comité Directeur de l'U.P.C.

Le Président,

(s.)

F.R. MOUMIE

Le Secrétaire Général

(s.)

Ruben UM NYOBE

Les Vice-Présidents :

(s.)

Ernest OUANDIE

(s.)

Abel KINGUE

Pour le Bureau Central de l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun

Jacques NGOM, Secrétaire Général (s.)

MBILLA Marcus (s.)

Mayoa BECK (s.)

NOKMIS David (s.)

YEMY Georges (s.)

BISSAY Luc (s.)

KOHN J. Emile (s.)

SONG Félix (s.)

Pour le Comité Exécutif de la Jeunesse Démocratique du Cameroun

Le Secrétaire Général

Le Responsable à la Presse

François FOSSO (s.)

Th. M. MATIP (s.)

Le Responsable à l'Education

Le Responsable à l'Organisation

MEYNICK Benjamin (s.)

NDJCG Aloys (s.)

Le Médecin MAAH Thimothée (s.)

Membre du Conseil National

Pour le Bureau de l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises,

La Secrétaire Générale, Marie NGAPETH (s.)

Délégation du Nord :

Les membres :

ADJI BAKARI (s.)

Marthe MOUMIE (s.)

Hamann HAMADOU (s.)

Marie H. IBANG (s.)

HAMOUA HAMANSELBE (s.)

Régine DOUMBE (s.)

AWA ADDA (s.)

Lydie NKWE (s.)

Gertrude OMCG (s.)

Marthe OUANDIE (s.)

Lydie MATIP (s.)

Marie MEIDO (s.)

Marie NYETAH (s.)

Titi EWAANE (s.)

Marthe BAHIDA (s.)



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/613
3 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU PRESIDENT DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

DOUALA, le 27 mai 1955

UNATIONS CONSEIL SECURITE
NEW YORK

Signature

PEUPLE CAMEROUNAIS UNANIMEMENT A ADOPTE 22 MAI
DRAPEAU NATIONAL FOND ROUGE AVEC AU MILIEU CRABE COULEUR NATURELLE STOP
POPULATIONS CAMEROUNAISES VOUS DEMANDENT FAIRE ADMETTRE DIT DRAPEAU STOP
PEUPLE CAMEROUNAIS ENTEND DESORMAIS ETRE TRAITTE D'EGAL A EGAL AVEC AUTRES
GOUVERNEMENTS ET DEMANDE ADMISSION CAMEROUN UNATIONS EN TANT QUE MEMBRE

HAUTE CONSIDERATION

MOUMIE,
PRESIDENT UNICAMEROUN
B.P. 435
DOUALA



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/614
3 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DIRECTEUR DE LA MEDIATION FRANCO-CAMEROUNAISE
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

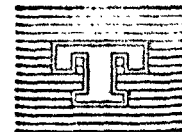
COPIE

NGAOUNDERE, le 2 juin 1955

COMITE DIRECTEUR MEDIATION FRANCO CAMEROUNAISE NGAOUNDERE A
MONSIEUR SECRETAIRE GENERALE O N U 4E REPUBLIQUE NY

COMITE DIRECTEUR MEDIAFRANCAM FLETRIT PUBLIQUEMENT MOUVEMENT UPC RESPONSABLE
DERNIERS TROUBLES SANGLANT STOP LETTRE SUIV

SECRETAIRE GENERAL STOUGLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/614/Add.1
24 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DIRECTEUR DE LA MEDIATION FRANCO-CAMEROUNAISE
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

MEDIATION FRANCO-CAMEROUNAISE
COMITE DIRECTEUR
NGAOUNDERE
CAMEROUN

Ngaoundéré, le 2 JUIN 1955

No 13

Le Comité Directeur de l'Association
Médiation Franco-Camerounaise
à Ngaoundéré (Cameroun)

A Monsieur le Secrétaire général de l'ONU
40 République New-York (Etats-Unis)

Au nom des populations sincères du Cameroun qui regardent les choses
droitement pour les juger courageusement avec bonne conscience, le Comité
Directeur de l'Association MEDIATION FRANCO CAMEROUNAISE, mouvement né des
Camerounais et dirigé par eux, a l'honneur de faire suite à son télégramme No 12
du 2 juin 1955 en vous déclarant franchement qu'il flétrit publiquement le
mouvement U.P.C., responsable des derniers troubles sanglants qui viennent
d'avoir lieu au CAMEROUN.

Il n'est pas besoin de dire que ce mouvement est communiste, ses
déclarations le prouvant:

"Et puis, que l'on sache bien que malgré l'état d'alerte décrété en
Algérie les communistes et les progressistes ont gagné de nouveaux sièges
aux élections cantonales. Qu'en pensent nos évêques ? Signé OUANDIE Ernest,
vice-président de l'U.P.C.".

En faut-il davantage pour démontrer et affirmer son origine ? On trouve ainsi clairement la source des agitations violentes, des tentatives d'insurrections qu'organisent les dirigeants de l'U.P.C. qui ont présenté leur vrai visage, et on comprend au compte de qui ces générateurs de troubles sociaux travaillent.

Devant cette situation, le Comité Directeur de la Médiafrancam :

- 1° Vous assure que les populations camerounaises qui entendent s'émanciper dans le calme, l'ordre et la discipline au sein de l'UNION FRANCAISE désapprouvent les menées upécistes, et s'organisent de plus en plus autour des Mouvements nés de saines aspirations pour arrêter l'expansion communiste au Cameroun;
- 2° que ces populations reconnaissent franchement les efforts constants et les réalisations contrôlables du Gouvernement Français dans tous les domaines, social, économique et politique, sont d'accord avec le Conseil de tutelle de l'ONU qui condamne l'UPC parce qu'il reconnaît également les efforts de la FRANCE et lui adresse ses félicitations les plus élogieuses.

"Ce qui est le plus regrettable", déclare l'UPC dans son manifeste du 22 avril 1955 fait à Douala et signé par plusieurs de ses dirigeants, "c'est que le Conseil de tutelle de l'O.N.U. dont nous connaissons la majorité réactionnaire continue à prodiguer ses félicitations au Gouvernement français comme pour l'encourager à violer les recommandations de l'O.N.U."

- 3° que ces populations qui connaissent le rôle qu'elles ont à jouer dans l'UNION FRANCAISE et partant dans le monde libre, cherchent une collaboration plus étroite et plus franche avec le peuple français chargé de les éduquer pour qu'un jour, elles atteignent sûrement et mûrement leur vrai rang qui les attend et qu'elles mériteront;
- 4° que le peuple camerounais déclare sincèrement que la France peut toujours compter sur son attachement fidèle et l'invite à continuer son oeuvre émancipatrice et humanitaire, sans découragement et sans s'occuper des mécontents.

Au nom de ce peuple fidèle à la France, le Comité Directeur de Médiation Franco-Camerounaise, vous prie de vouloir bien interpréter sa voix à toutes les Nations-Unis pour les assurer que malgré les agitations communistes, qui créent les upécistes au Cameroun, les Français et Camerounais honnêtes se placent déjà nettement au-dessus des querelles stériles, s'associent intimement

dans la recherche des solutions et des moyens possibles pour construire
solidement dans le calme, l'ordre et la Paix durables, les piliers du Cameroun
qui restent dans l'énorme édifice qu'est l'UNION FRANCAISE fondée sous le
principe trinitaire : LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE.

Pour le Comité Directeur de
MEDIATION FRANCO CAMEROUNAISE

P. le Président
(s.) Ibrahima Akono

Le Secrétaire Général
(s.) Satcuglé Defith

Le Vice-Président
(s.) P.ONDO



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/615
7 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE MONSIEUR DANIEL NJENE
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE (d'une lettre écrite à la main)

NJENE DANIEL
Boutique No. 50
Marché Douala
Cameroun

Tiko, le 28 mai 1955

Monsieur le Secrétaire général de
l'organisation de Nations Unies.
New York

Monsieur,

Le gouvernement français nous a tous tué dans notre pays. Aujourd'hui nous profitons par deux jours de marche à pieds pour vous faire de télégrammes.

Depuis les incidents de Mbanga nous ne comptons pas de morts et blessés. Le gouvernement a fait envoyer tous les militaires qui sont dans leurs colonies de l'Afrique pour qu'ils viennent tuer tous le camerounais. Ils sont divisés dans notre pays, tirer sur le peuples. Nkongsamba, Loum, Peuja, Mbanga, Douala, etc. nous ne comptons pas des morts et de Blessés.

Ils tirent quand nous n'avons rien pour nous deffendre. Ce jour 24 mai nous avons envoyé les télégrammes pour demander secours, mai la poste été interdit de notre part.

Monsieur le Secrétaire général nous demandons votre secours qui rendra notre pays unifié et Independant immediat.

Si vous attendez quelques jours vous ne trouverez que nos cadavres.

Mes salutations à larme.

(s.)

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/616
7 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS CAMEROUNAIS
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

ASSOCIATION DES
ETUDIANTS CAMEROUNAIS
14, rue Domat
Paris, Vè
Tél: Odéon: 36-76

le 30 Mai 1955

A l'Organisation des Nations Unies
New-York

Les Organes de Direction et de Contrôle de l'A.E.C. (Association des Etudiants Camerounais) groupant huit cents étudiants en France,
Vu l'article 76, alinéas b, c, de la Charte des Nations Unies,
Vu l'article 10 dernier alinéas des Accords de Tutelle concernant le Cameroun,
Considérant que les dits textes n'ont jamais été respectés par l'Autorité administrante,
Que si de tout temps le Cameroun a été régie par une législation d'exception,
Que si le Haut-Commissaire Soucadeaux s'était déjà rendu coupable d'interdictions arbitraires des réunions d'un seul Mouvement politique authentiquement national au Cameroun; son successeur M. ROLAND PRE a instauré une ère de répression policière et militaire sauvage et barbare,

Considérant que depuis l'arrivée au Cameroun du Gouverneur Roland Pré, soit depuis six mois, l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.) qui incarne et exprime les aspirations profondes du peuple Camerounais connaît des expéditions punitives, des perquisitions illégales, des arrestations et des incarcérations arbitraires des interdictions de réunions et de matraquages de militants par la troupe,

55-15511

Considérant que cette politique de repression barbare devait atteindre son paroxysme à l'approche de l'arrivée de la Mission de visite de l'O.N.U. au Territoire, afin de tenir dans les géôles les patriotes désignés pour exprimer la volonté du peuple Camerounais,

Que c'est ainsi que pendant les Journées des 22, 23, 24 et 25 Mai 1955, à la suite d'un meeting organisé par l'U.P.C. et de l'arrestation de ses dirigeants par la police, des incidents graves ont éclaté dans presque toutes les régions du Territoire,

Que le siège de l'U.P.C. et des centaines de cases d'habitation autochtones ont été incendiés après pillage; les Etudiants Camerounais émus et vivement indignés par ces événements sanglants élèvent une véhémence protestation et en appellent par la présente aux Nations Unies, demandent:

- Qu'il soit commis sans tarder une Commission dotée de pouvoirs larges à l'effet d'enquêter sur place
- Que cette Commission d'enquête soit composée exclusivement de puissances afro-asiatiques.

Les Etudiants Camerounais verront dans cette Commission une mesure susceptible d'apaiser leurs inquiétudes et une raison d'espérer dans la mission des Nations Unies qui consiste à mener tous les Territoires sous tutelle à leur indépendance.

Nous espérons qu'au Cameroun ceux qui ont foi en l'Organisation des Nations Unies et qui expriment la volonté du peuple de recouvrer dans un bref délai sa souveraineté et son indépendance cesseront d'être, grâce à la Commission d'enquête que nous sollicitons, des "Agitateurs" voués à la Tyranie Policière.

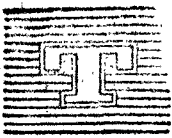
Le Comité Directeur de l'A.E.C.
Président : B.BALLA (sceau et signature)

Vice-Président à l'extérieur
J.K. NGUENGA (sceau)

Vice-Président à l'intérieur
M. Dook KINGUE (s.) (sceau)

Le Comité de Contrôle de l'A.E.C.
Président : P. NKWENGUE (s.)

Vice-Président: J. FOALEM (s.)
(sceau)



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/617
8 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. JEAN TOFFOU CONCERNANT LE CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

DOUALA, le 31 Mai 1955

Monsieur le Président du Conseil de
Tutelle de l'O.N.U.

Au moment où le peuple camerounais tout entier est en train de subir le plan d'incinération du Mouvement National établi par Roland PRE, je vous écris pour vous mettre au courant de la situation exacte du pays, en toute bonne foi et en toute objectivité.

Quand Roland PRE brigait les fonctions de Haut-Commissaire de France au Cameroun, il ne se faisait sans doute pas une idée bien précise de la situation politique de ce Territoire, et surtout de l'évolution que cette situation venait de connaître grâce à une campagne exceptionnelle menée par l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.). Et lorsqu'il est arrivé sur place, il a précipité les choses à son plus grand désavantage, par des mesures successives de gaucherie et de dictature malvenues qui, en amenant sa cote au plus bas ont tout naturellement porté au plus haut degré la valeur de l'U.P.C. qui n'avait d'ailleurs pas attendu ces circonstances pour grandir dans des proportions absolument ahurissantes. Acculé par cet état de choses, Roland PRE n'a pas vu d'autre moyen que son fameux plan de

provocations répétées en vue d'une répression témoin qui devait aboutir à la condamnation des "fortes têtes" du Mouvement National aux peines les plus graves (voire à celle de mort) et à réduire toute la population au silence ... forcé.

C'est ainsi que des provocations ont commencé, dès le mois d'Avril, par les perquisitions les plus illégales, des dispersions de réunions en lieu privé - puisqu'il n'est plus question, depuis déjà bien longtemps pour l'U.P.C. d'obtenir la permission de conférer sur un lieu public - des arrestations arbitraires, la préparation de grands procès avec des motifs de pure invention. Et la population africaine du Cameroun fait preuve d'une telle patience que les agents des provocations ont bien été obligés d'intervenir sans même que leurs provocations aient pu réussir.

A MBANGA et à NKONGSAMBA, les dirigeants de l'U.P.C. ont purement et simplement été arrêtés et jetés en prison sans le moindre motif, sans le moindre précédent, et le simple sursaut de quelques parents et amis pour demander la cause de pareilles arrestations a suffi comme prétexte pour que les forces de police ouvrent le feu.

A DOUALA, toute la ville savait depuis une semaine au moins que le quartier du siège de l'U.P.C., quartier habité par des dirigeants et de nombreux militants de ce mouvement allait être brûlé et rasé. Et lorsque des militants sont venus sur les lieux par simple curiosité - le "spectacle" devait en effet être fort beau - le motif était plus que suffisant pour que l'on ouvre le feu. Et après cela il a suffi que des parents aillent chercher leurs morts pour que la population connaisse une nouvelle fusillade.

L'Administration Française du Cameroun, l'Administration de Roland PRE, le Haut-Commissaire du Crime (ce n'est plus qu'ainsi qu'on le désigne) a purement et simplement fait au peuple camerounais sans armes la force. La France a déversé par avion des grenades au Cameroun. Il y a eu morts et blessés, dont les chiffres officiels sont à DOUALA de 10 et 40, et à YAOUNDE, de 4 et de 20. Et vous savez que pour savoir la vérité, c'est par dix qu'il faut multiplier ces chiffres. Et ceux de MBANGA, NKONGSAMBA, LOUM, PENJA, NGAMBE etc. n'ont même pas encore été annoncés.

Les provocations de l'Administration ont été opérées dans des conditions absolument identiques dans tous les centres du Territoire où il y a eu des incidents, pour donner l'impression qu'il s'agissait là d'une révolte préparée par les Camerounais, ce que Roland PRE tient à soutenir. Mais qui donc oserait croire que le peuple camerounais, si mûr politiquement, sans armes d'aucune sorte ait cru devoir se soulever contre une Administration aussi policière et un colonat prêt à porter les armes contre lui? Et cela au moment où une mission de visite de l'O.N.U., investie de pouvoirs spéciaux, doit, après son passage au Cameroun, apporter une solution au problème national? Et cela au moment où la question camerounaise se trouve ainsi à un doigt d'être résolue? Et cela au moment où le peuple camerounais, conscient de sa capacité politique, vient de lancer la PROCLAMATION COMMUNE du 22 Avril demandant purement et simplement la fin du régime de tutelle et l'édification d'un Etat Camerounais, avec son parlement et son gouvernement? Et cela au moment où ce même peuple, venant de se choisir un emblème national - après un hymne national - était sur le point de le hisser sur la place publique en présence de tous les Camerounais qui l'approuvent sans la moindre réserve?

Il est clair que le Haut-Commissaire Roland PRE a voulu tout simplement contrecarrer tout cela. Il a voulu, par la force, se débarrasser d'un ennemi politique plus fort que lui en arguments, soutenu par la justice de la cause qu'il défend. Il a voulu stopper systématiquement la très puissante action du Mouvement National par un procédé aussi horrible, aussi odieux, aussi indéscriptiblement bas. En lisant ces mots, tirés de la PRESSE DU CAMEROUN - journal des colons - du 26 Mai 1955, No. 1516, vous vous rendrez facilement compte que Roland PRE avait tout mis en oeuvre pour frapper le grand, le dernier coup qui devait amener irrémédiablement sa victoire, pour faire disparaître définitivement le Mouvement National et avec lui la question nationale camerounaise : "... D'ailleurs, les mesures édictées il y a plusieurs semaines, pour le contrôle des expéditions de télégrammes, et les textes invitant les détenteurs d'armes à prendre des précautions, semblent indiquer qu'il existait une certaine prescience des événements."

Vous le voyez bien, le peuple camerounais devait donc être massacré sans même avoir la possibilité d'en informer le monde entier. Et Roland PRE pense donc n'avoir donné pour toute solution aux revendications nationales camerounaises que de les noyer dans le sang.

Le Haut-Commissaire Roland PRE a voulu également trouver une raison à l'incendie du siège de l'U.P.C. et du quartier de ses dirigeants, qu'il a ordonné. C'est pourquoi dans la PRESSE DU CAMEROUN du 27 Mai 1955, No. 1517, on lit : "Pour terminer, Monsieur Roland PRE a évoqué le problème de l'aération du quartier de New-Bell, nécessaire aussi bien au nom de l'hygiène de ses habitants que des règles de l'urbanisme, faisant ressortir que ce foyer d'agitation n'est justement pas un quartier traditionnel mais un mélange de populations sans structure sociale." Et dire que ce même Roland PRE prétend maintenant que ce sont les dirigeants de l'U.P.C. eux-mêmes qui ont volontairement mis le feu à leur siège et à leurs domiciles !!! Ce Haut-Commissaire qui a allumé le feu lui-même dès 21h.30 et qui a surveillé l'incendie jusqu'à 23h.30, qui a donné l'ordre à ses policiers de tirer sur quiconque tenterait de sauver des flammes quoi que ce soit, et qui n'a permis aux sapeurs-pompiers, présents depuis le début de l'incendie, d'intervenir qu'après que l'immeuble de l'U.P.C. et environ deux cents cases avaient totalement péri dans les flammes. Et comment donc les militants de l'U.P.C. auraient-ils pu allumer un incendie à 21h.30 alors que le couvre-feu véritable état d'urgence était déjà établi et autorisait aux policiers de tirer sans sommation sur quiconque à partir de 21 heures?

Les agissements du Haut-Commissaire du Crime Roland PRE l'ont si gravement dépopularisé aux yeux de tous que si rien n'est fait d'urgence pour son rapatriement et celui de son équipe toute entière, en particulier de son délégué à Douala, PERILHOU, du Commissaire Spécial (entendez Commissaire Politique) de cette ville VERSIERE, du Procureur Général LABORDE qui est en conférence permanente avec le Haut-Commissaire depuis plusieurs semaines pour la préparation des procès en cours, des Juges comme CAU, du Substitut Général à Yaoundé, BARNICAUD qui déclarait récemment qu'"entre l'U.P.C. et l'Administration c'est l'épreuve de Force", et de tous les fonctionnaires

français complices des crimes de Roland PRE, et ils sont nombreux, la situation que connaît actuellement le Cameroun risque de tout compromettre définitivement.

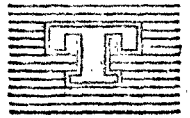
Toute la population de DOUALA est bouleversée par le spectacle indescriptible des hommes, femmes et enfants qui passent dans toutes les rues, avec des malles, des meubles et des objets divers dont certains sont à moitié brûlés, et qui ne savent où aller.

Vous devez donc, au regard des incidents qui ne font que continuer, prendre les mesures qui s'imposent, et user de tous les moyens légaux en votre pouvoir pour mettre fin à une situation aussi lamentable. Les quelques dirigeants de l'U.P.C. qui ne sont pas encore arrêtés ne vivent plus qu'au maquis. Ceux qui sont déjà arrêté sont transférés dans les prisons les plus éloignées du Territoire, pour être mis évidemment hors d'état de nuire, et en attendant d'être condamnés à la peine de mort. L'U.P.C. est lui-même pratiquement mis hors la loi et le régime policier qui sévit actuellement au Cameroun est sans issue pour notre peuple.

Espérant que la situation que je viens de vous relater ne vous laissera pas indifférent et en vous remerciant de l'attention que vous avez pu porter à mon exposé, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir agréer l'expression de mon plus profond respect.

(s.)

TOFFOU Jean - Poste Restante - DOUALA -



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/618
7 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE LA DIRECTION DU JOURNAL "FEMMES CAMEROUNAISES"
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

UNION DEMOCRATIQUE DES FEMMES CAMEROUNAISES
(U.D.E.F.E.C.) B.P. 21, New-Bell
DOUALA

P E T I T I O N

à Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies
New-York

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous Femmes Camerounaises,

Après avoir vécu durant environ 41 ans sous le régime colonial d'exploitation, comme il est bien impossible de tromper un pays durant tout son temps d'existence, nous comptons aujourd'hui plus de 10 ans que nous Camerounais et Camerounaises, demandons un délai fixe pour notre Indépendance, mais il semble que cette question reste jusqu'ici sans aucune réponse satisfaisante pour nos pétitions. Il n'est pas moins vrai et vous savez mieux que nous que le Peuple Camerounais ne demande pas une faveur pour son indépendance, mais c'est un droit qu'il a raison à révéndiquer suivant les articles : 2-3-4-5-6-7 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et ne savons pas si vous pouvez nous dire que nous n'avons pas droit de participer à l'application de ces articles votés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en faveur du monde entier. Il est bien certain que le Cameroun n'est ni colonie française ni anglaise, mais bien au contraire, il a été confié aux Français pour qu'il puisse accéder à son Indépendance.

Il est surprenant aujourd'hui de voir que les colonialistes nous traitent de communistes et des anti-Français parce que nous révenons notre Indépendance. Et ils oublient que nous ne sommes pas des Anti-Français, mais plutôt des anti-colonialistes. Notre lutte n'a pas pour but de devenir communistes, mais d'être libres et indépendants comme le vrai peuple de France. La conception sociale du colonialisme met en vedette l'infériorité de la femme africaine à l'égard d'une femme blanche. Tous les jours, nous subissons maintes discriminations raciales. Par exemple, dans des maternités, des femmes africaines (surtout camerounaises) accouchent sur le sol, ce qui occasionne une mortalité infantile fréquente. Au marché, des veuves (vendeuses des denrées) sont souvent arrêtées pour payer les droits du marché. S'il faut se baser sur le plan moral, vous voyez vous-même M. le Secrétaire Général que ces pauvres femmes qui n'ont pas de moyens autres pour nourrir leurs enfants, se trouvent ainsi dans des peines inexplicables lorsqu'elles se voient obligées de verser leur gain de la journée et restent mains vides en menant une vie aussi malheureuse que pénible.

Voici donc ce qui se passe à l'heure actuelle du Cameroun, pays sous tutelle internationale de l'ONU. Plus que jamais, la répression s'abat sur les Mouvements progressistes qui sont l'UPC, la JDC et l'UDEDEC, dont M. Roland Pré, Haut-Commissaire de France s'est juré d'exterminer les dirigeants. De jour en jour, des faux procès sont intentés contre ces dirigeants.

Cette politique ne s'étant pas avisée payante, Roland PRE s'est attelé à contrer l'action communiste ce qui par le canal "des oppositions africaines" que conseillait un administrateur à son collègue a fait couler le sang camerounais dans divers lieux.

A Bafoussam 18 blessés, à Meinganga 5, à Garoua une demi douzaine et une femme qui a avorté à la suite de ces menaces, à Mbanga 13 blessés dont 4 hospitalisés. Tel est, M. le Secrétaire Général, le triste bilan qu'enregistre le peuple camerounais en lutte pour l'Unité et l'Indépendance immédiates. Les camerounais se voient ainsi devant un danger parce qu'ils ont commis le crime de demander l'Unité et l'Indépendance de leur pays, parce qu'ils ont commis le crime de hisser le drapeau des Nations Unies.

A Douala, le sang a coulé également le jour où plus de 6.000 personnes étaient allées accompagner à l'instruction devant le Juge C. CAU les dirigeants des Mouvements progressistes camerounais. Il est incontestable que le Procureur de Douala aurait requis ce jour là, la force policière et militaire pour matraquer la paisible population devant le Parquet de Bonanjo, matraquage dont le résultat s'élève à 73 arrestations avec 37 femmes et 40 blessés. Toujours à Douala, et comme par hasard le 15 Mai où M. TEITGEN, Ministre de la France dite Outre-Mer, prétendait inaugurer le Pont sur le Wouri, pont qui, serait déjà baissée de 3 mm., un camion chargé des gardes camerounais avait écrasé une femme à la suite de cet accident, la force armée était requise pour matraquer une fois de plus, les bons citoyens camerounais luttant pour délibérer leur pays, comme ils ont aidé la France en 1940 pour se débarrasser du joug nazi. Tel est, M. le Secrétaire Général, le résultat d'une politique dont nous disons avec raison, qu'elle ne peut que compromettre les chances d'une amitié franco-camerounaise. Mais malgré tout cela, nous ne cesserons jamais la lutte, car nous sommes plus que jamais décidés d'aller de l'avant jusqu'au but visé, l'Unité et l'Indépendance immédiates de notre pays. Et nous sommes sûres que le vrai Peuple de France qui connaît les souffrances d'un pays assujéti, ne nous laissera pas seules en lutte pour la paix et la liberté. Nous tenons à chasser de notre cher pays, les colonialistes afin de marcher la main dans la main avec le peuple de France et c'est parce que les gens de l'espèce du Gouverneur des colonies, M. Roland PRE, ne représentent pas ce peuple juste et loyal, que nous exigeons son rapatriement immédiat du Cameroun.

L'Union Démocratique des Femmes Camerounaises attache une grande importance sur les questions soulevées ci-dessus par toutes les couches progressistes du Cameroun et réaffirme son adhésion à la PROCLAMATION COMMUNE adoptée en date du 22 Avril 1955.

Espérant que la présente pétition fera l'objet d'une étude spéciale et sérieuse sur la politique colonialiste au Cameroun, je vous prie de bien vouloir agréer, M. le Secrétaire général, mes sentiments de haute considération.

Douala, le 23 MAI 1955.

Pour la Direction du Journal "FEMMES CAMEROUNAISES"

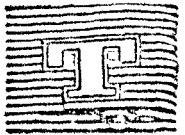
la Rédactrice en Chef,

(s.)

Marthe MOUMIE

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PET.5/619
9 juin 1955
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. LOUIS EBONJI CONCERNANT LE
CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

KUMBA 31 mai 1955

SECRETAIRE GENERAL NATIONS UNIES NEW-YORK

GUERRE DANS CAMEROUN ADMINISTRATION FRANCAISE - FRANCAIS ONT OUVERT FEU -
HOMMES ONT ETE TUES - MORTS NE SONT PAS DENOMBRES - VENEZ VITE

LOUIS

(Louis Ebonji, Président de
l'U.P.C. de Kumba)



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/620
13 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DE BASE DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN DE PARIS
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
Section Camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain

COMITE DE PARIS

No. 033/UPC/CBT/B

PARIS, le 7 Juin 1955.

A Monsieur le Secrétaire Général de l'O.N.U., NEW YORK

Honoré Monsieur,

Nous vous faisons parvenir ci-dessous le texte d'un rapport succinct des
événements sanglants qui se sont déroulés à travers le Cameroun sous administration
française, et principalement dans la localité de Douala.

Douala, le 30 Mai 1955

Au Comité de Base de l'U.P.C. de PARIS

Chers Camarades,

Nous, membres de l'Union des Populations du Cameroun, formés en comité de
résistance dans le maquis, avons l'honneur de vous adresser ci-après un aperçu

55-15961

succinct des événements sanglants qui ont mis le Cameroun en deuil depuis le 21 mai. La politique de provocation et de répression perpétrée au Cameroun par le Gouverneur français Roland PRE avait pour but de se solder un jour par des coups de feu; et ces coups de feu là, le Peuple camerounais les a connus ces jours derniers à Douala, et continue à les connaître partout ailleurs.

Le 21 mai les bruits ont couru que notre bureau allait être détruit par le feu des colonialistes sans motif. Cela a rencontré le grand mécontentement du peuple jusqu'à tel degré qu'on a fini par adopter une motion préventive.

Le 22 mai une nouvelle perquisition arrive et frappe notre bureau. Toutes les tables furent cassées et les archives éparpillées pêle-mêle, les machines et autre matériel endommagés, les portes et les fenêtres démolies.

La protestation populaire augmente et un rassemblement se forme pour saisir les Autorités par diverses délégations; tentative qui échoua mélancoliquement. Et pour réponse, un peloton mobile, armé jusqu'aux dents, vient saluer la foule avec des rafales de cartouches. Ce jour là le Peuple camerounais perdit 7 des siens et 30 blessés graves qui mourront aussi par la suite.

Le 23 mai les gardes mobiles sont amenés de tous les coins et dirigés sur Douala au grand étonnement des Camerounais. Le même jour des instructions sévères sont données aux bureaux de Poste de Douala pour la censure des télégrammes à destination de New York et de Paris, chose curieuse, Roland PRE lui-même contrôlait ces télégrammes la nuit à la poste (placé derrière les opérateurs Camerounais), ce qui veut dire que les télégrammes que le peuple Camerounais a adressés à l'O.N.U. et à Paris pour 60.000 frs CFA sont bloqués à la poste par ordre de Roland PRE. Le soir de cette journée une bataille des rues provoquée par des gardes s'engage et prend toutes les formes sanglantes : des têtes cassées, des bras et jambes cassés et coupés.

Le 24 mai une nouvelle voiture à porte-voix avertit le peuple que de nouveau le bureau allait être détruit le lendemain. Nouvelles mesures de sécurité pour cette maison que le peuple seul a construit à ses frais. Les gardes arrivent armés de bâtons et de fusils, des hâches et de coupe-coupe.

Le peuple, cantonné dans le local même essaie de résister pour déjouer toutes ces mesures d'intimidation. Le Président de l'Union des Populations du Cameroun exhorte les Camerounais au calme. Ce qu'il réussit. Depuis ce temps des voitures circulaient dans les quartiers et ruelles pour étudier le lieu, les gardes dirigés par les responsables des mouvements fantoches, à savoir COORDINATION DES INDEPENDANTS CAMEROUNAIS (INDECAM par abréviation) EVOLUTION SOCIALE CAMEROUNAIS (Esocam).

Le 25 mai un couvre-feu est décrété à Douala par le Délégué du Haut-Commissaire PERILHOU sur les ordres de Roland PRE en ces termes :

"A l'ordre du Haut-Commissaire, un couvre-feu sera étendu dans Douala de 25 mai à partir de 19 heures jusqu'à 6 heures 30. Le service est autorisé à employer les armes contre les malvenants."

Bien chers camarades, c'était la fin de tout et la main libre aux forces de Roland PRE.

Le peuple exécuta ponctuellement ces ordres. Alors arriva ce que le peuple camerounais n'avait jamais connu dans son Histoire. Lorsque les gens se mirent au lit, chacun chez soi, les armées de Roland PRE profitèrent de ce moment de calme pour massacrer à volonté les pauvres gens. On cassa les portes à coup de crossé et de hâche, traînait dehors les gens (hommes et femmes), les fusillait à bout portant, incendiait les cases. Ce fut une débâcle indescriptible. Des cris, des pleurs et des gémissements des hommes, des femmes et des enfants brûlés vifs aggravèrent encore cette situation encore empirique. Au matin de cette seule nuit de douleur le peuple camerounais perdit plus de 300 têtes que le Capitaine sapeur pompier ramassait immédiatement pour aller les jeter dans une grande fosse creusée quelque part en dehors du-pays, à l'insu des Camerounais. Vers 8 heures, le 26 mai, de nouveaux pelotons arrivent devant le bureau, arrêtent ceux qui leur tombent à la main, parmi lesquels Théodore M. MATIP, Secrétaire administratif de l'Union des Populations du Cameroun et sa soeur Marthe Ngo BAHIDA. Triste journée! Partout des morts et des morts.

Le 27 mai. Dans la nuit du 26-27 mai une voiture-citerne se présenta devant le Bureau de l'U.P.C. contenant de l'essence. Les veilleurs qui surveillaient le bureau guettaient. Deux pelotons se présentèrent bien armés.

On arrosa d'abord les toits en nattes des cases environnantes avec de l'essence. Les gardes mirent du feu. Nouvelles débâcles à ces pauvres gens. Deux coups de canon furent tirés sur le Bureau; le feu ravagea les lieux, les veilleurs se sauvèrent alarmés. Partout des coups de feu sur les fugitifs (hommes, femmes et enfants). Ce jour-là, on perdit de nouveau plus de 200 têtes. Plusieurs personnes furent brûlées vives avec leurs effets.

Les 28 et 29 mai. Les tueries continuèrent jusqu'à ce jour.

Plus de 200 télégrammes adressés dans toutes les parties du monde et principalement aux Conseils de Sécurité et de Tutelle ne furent pas transmis, mais l'argent fut encaissé par le Service des P.T.T.

Nous vous prions donc, chers camarades, de bien vouloir alerter immédiatement nos amis de la C.G.T. de Paris, ainsi que l'Union des Femmes françaises, en vous basant sur les quelques renseignements que nous pouvons vous remettre en ce moment en main. Nous vous prions aussi d'alerter aussi l'O.N.U. et les grandes Capitales sur les événements du Cameroun. Jour et nuit, sans relâche, on continue de tuer.

Les femmes et les hommes arrêtés sont exilés à Maroua."

Voilà, Monsieur le Secrétaire Général les renseignements partiels que nous avons pu avoir, car jusqu'à présent les communications postales sont toujours bloquées.

Monsieur le Secrétaire Général, nous demandons que l'Organisme international intervienne dans les meilleurs délais, puisque le Gouvernement français a la prétention de se faire justice à lui-même et parle de châtier les dirigeants de l'Union des Populations du Cameroun que l'on ne cesse de présenter à l'opinion comme étant à l'origine des troubles sanglants du Cameroun.

Veillez agréer Monsieur le Secrétaire Général l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Comité de l'U.P.C.

Le Vice-Président,

Le Secrétaire,

Le Trésorier,

(s.)

(s.)

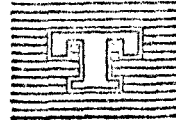
(s.)

Jean GWODOG

H. Marcel BOT ba NJOCK

F. NTONE NKONGO

(sceau : Comité de base de Paris)



CONSEIL DE TUTELLE



Distr. GENERALE T/PET.5/621 13 juin 1955 ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DE BASE DU 24 OCTOBRE DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

Comité de base du 24 octobre de l'U.P.C. B.P. 22, New-Bell Douala

Douala, le 2 juin 1955

Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies New-York, Amérique

Monsieur le Secrétaire,

Depuis le 25 mai 1955 que la guerre est au Cameroun, et que le Peuple Camerounais pleure et appelle les Organisations des Nations Unies au secours, rien n'est parvenu jusqu'ici.

La tuerie, les arrestations continuent tous les jours. La population se trouve dans une terreur qui nous enlève tout espoir. "Nous sommes en péril sur la main du Haut-Commissaire Français Roland Pré actuellement au Cameroun".

Je vous prie de nous envoyer immédiatement une Mission d'enquête et sans tarder au moins 3 hauts-commissaires des Nations Unies pour nous délivrer de la main de celui qui ne respecte pas le droit de l'Être humain, le droit de Réunion et le droit de la Société.

Le Cameroun est en danger. La guerre à feu à bien envahi les hommes au Cameroun. Le gouvernement Français a fini à incendier la nuit du 27 mai 1955 le Bureau de l'U.P.C. pendant que le couvre-feu est en ordre dans toute l'étendue de la Ville de Douala.

Recevez mes sentiments sincères.

(s.) illisible

Considérant que le rôle des Nations Unies est de consolider la paix mondiale en réglant tout "differend" susceptible de menacer le maintien de cette paix et de la sécurité internationales "par la recherche de toute solution préalable par voie de négociation, d'enquête, de méditation, de conciliation, etc., etc., que se faisant, l'organisation peut inviter les parties à régler leur différend par de tels moyens",

Considérant qu'il faut s'empresser de dire que cette guerre menée contre le peuple camerounais sinistrement depuis le 24.4.55, c'est-à-dire deux jours après la publication de la "proclamation Commune" réclamant l'Indépendance immédiate du Cameroun, et ouvertement depuis le 22 mai 1955 est conduite par les colonialistes dont Roland Pré gouverneur français au Cameroun fait capitaine,

Considérant qu'en vertu de l'article 73 de la Charte les membres des Nations Unies qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore elles-mêmes, reconnaissent les principes de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires,

Considérant que le gouverneur des Colonies Roland Pré a, par sa politique sanglante, produit des horreurs et des calamités, dont les populations du monde ont été victimes par l'expansionisme nazi et entraîné la perte des milliers de patriotes camerounais,

Considérant que cette politique est hautement approuvé par la plupart l'opinion camerounaise et que cette repression militaire et judiciaire a sérieusement compromis la paix et la sécurité internationales et que la continuation de cet état pourrait entraver profondément la réalisation des objectifs pacifiques mondiaux,

Considérant qu'aucune paix durable ne serait viable tant qu'il existera l'efflusion de sang dans une partie du monde, tant que certains peuples seront toujours sous l'oppression étrangère,

Considérant que le Cameroun en tant que Territoire sous tutelle internationale, aspire à son Indépendance, conformément aux clauses stipulées dans la Charte des Nations Unies et que les ministres de la France sans aucun contact à l'ONU déclarent hautement la dissolution des aspirations camerounaises transitées par l'UPC le seul mouvement de libération camerounais, à l'aide de déclarations

mensongères de leur gouverneur des colonies Roland Pré et quelques soit-disants Notables accroupés sous le pesant fardeaux de la monnaie qui leur oblige à échanger la vérité par le mensonge,

Considérant que ce faux les autorités chargées de l'administration dudit territoire ne sauraient y instituer un régime politique incompatible avec les précédentes aspirations ci-dessus désignées,

Considérant qu'on ne saurait écarter de l'ordre des moyens pacifiques à la diminution de la tension internationale le règlement du différend qui oppose le peuple camerounais au gouvernement français qui, par l'intermédiaire du gouverneur des colonies, Pré Roland Johannes Charles Louis, a instituée une politique de terreur et de haine dans notre pays,

Considérant que l'article 76 de la Charte énonce comme fin essentielle du régime de tutelle:

- a) Affermir la paix et la sécurité internationales
- b) Favoriser le progrès politique, économique et social des populations des Territoires sous tutelle ainsi que le développement de leur instruction, etc. etc.

Considérant que ces notables donc Monsieur Pierre Henri Teitgen ministre français a donné une brillante et vive réception en leur honneur, particulièrement ceux du Cameroun sont ceux qui lors de la guerre Roland Pré au Cameroun au mois de mai, étaient des soldats des troupes Roland Pré, donc par contre gratification à ceux-ci leur Roland Pré les a invité en France pour lui soutenir de ses crimes commis au Cameroun. C'est fort lamentable si la France qui s'est dite championne de liberté, de légalité aussi bien que de la fraternité, se livre à des pareils actes de malhonnêteté dans des pays comme le Cameroun sous régime international de tutelle.

Par ces motifs et tout autres à suppléer au principal

Le Comité du 24 Octobre 1954

Donne expressément son adhésion à la "proclamation commune" des mouvements progressistes lancés le 22.4.55 à Douala.

Déclare son adhésion à la déclaration Universelle des droits de l'homme et sa foi dans la lutte des peuples pour leur droit à se disposer d'eux-mêmes et pour la paix,

Condamne la politique sanglante du gouvernement français au Cameroun donc Roland Pré est l'auteur.

En Conséquence

Le Comité du 24 Octobre 1954

Demande la libération immédiate des patriotes emprisonnés sans aucun jugement,

Demande également le rapatriement immédiat du gouverneur des colonies Pré Roland dont la politique est loin d'être pour l'évolution progressive camerounaise et qui par des mesures de force militaire tend à retarder l'indépendance nationale de notre pays,

Reclame expressément une mission spéciale de l'ONU pour enquêter sérieusement sur place les crimes commis au Cameroun par le gouverneur français Roland Pré,

Attire l'attention particulière de l'ONU sur la dissolution des mouvements progressistes camerounais, prononcée par le conseil des ministres français, le Cameroun ne faisant pas partie intégrante de la France,

Salue l'ONU, destinée à consolider la paix en diminuant la tension internationale par le règlement des différends en litige, par réduction des armements et l'utilisation pacifique de l'énergie thermonucléaire,

Voit en cette organisation de haute portée internationale l'avènement d'une ère nouvelle faite pour la paix de postérité et d'Indépendance de tous les peuples,

Salue tous les partisans de la paix et la liberté des hommes et fait confiance en leur acte.

Pour le Comité du 24 Octobre 1954

Le Président

(s) Manney

Le Vice-Président

(s.) Mbok

Le Secrétaire

(s.) Ngann



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PEP.5/622
13 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DE BASE DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN DE PARIS
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
Section Camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain
Comité de Base de PARIS

No. 32/UPC/CBP/B

Paris, le 2 Juin 1955.

A monsieur le Secrétaire Général de l'O.N.U. à NEW YORK

Monsieur le Secrétaire Général,

Depuis plusieurs mois, de nombreuses pétitions émanant du Cameroun, montrent l'ampleur de la répression brutale qu'a conservée le Gouvernement français dans notre pays.

Cette répression qui a atteint son paroxysme nous permet d'établir le bilan suivant :

D'après les informations officielles il n'y aurait que 10 morts et 60 blessés. L'Eveil du Cameroun, quotidien local, parle de 15 meneurs qui sont condamnés à 2 ans d'emprisonnement et de la condamnation à la peine de mort prévue pour une autre catégorie de meneurs, catégorie que le journal n'a pas précisée, mais ne faut-il pas entendre par là qu'il s'agit des dirigeants de l'Union des Populations du Cameroun en général, et de son Secrétaire Général, M. Ruben UM NYOBE en particulier ? A Douala le siège de l'Union des Populations

du Cameroun et plus de 200 habitations ont été incendiés. Des cas semblables se sont produits à Mbanga, Pénja, Loum, Nkongssamba, Bafoussam, Foumban.. Dans la capitale (Yaoundé) on assiste à des massacres de toutes sortes. Pour assurer le succès de ces opérations militaires, le Haut-Commissaire de France au Cameroun a fait venir de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.) des troupes par voie aérienne.

Mais d'après certaines informations dignes de foi, nous apprenons que dans les seules localités de Douala et Yaoundé, il faut compter plus de 200 morts. Pour truquer le dénombrement des corps, à la faveur du couvre-feu décrété, l'Administration a ordonné le système de fosses communes pour l'inhumation des victimes.

Pour couvrir ses crimes, l'Administration française au Cameroun tente désespérément à rejeter la responsabilité de ces actes ignobles, barbares sur l'Union des Populations du Cameroun.

C'est ainsi que le Gouvernement français pour s'assurer l'appui de certains Etats membres de l'O.N.U., a toujours présenté l'Union des Populations du Cameroun comme un organisme communiste. Et sur le plan local, il n'a jamais cessé de susciter "les oppositions africaines" (formule consacrée par un administrateur de colonies, M. Hubert, dans une lettre adressée à son collègue Morel, tous deux actuellement en fonctions au Cameroun) pour prétendre que les Africains en général, les Camerounais en particulier, ne peuvent pas s'entendre sur un problème donné. La vérité est que le Gouvernement français veut étouffer les aspirations du Peuple camerounais à l'unité et à l'indépendance de leur pays, prétendant que certains Camerounais seraient pour l'intégration de leur pays à l'Union française. Nous précisons à nouveau que l'appartenance ou la non appartenance à l'Union française est un problème qui ne peut se poser qu'après la constitution d'un Etat souverain camerounais. Supposons que les journées sanglantes du Cameroun trouvent leur origine dans une mésentente entre le Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.) et l'U.P.C. selon la version officielle, est-ce là une raison pour le Gouvernement français de déclencher des massacres ? L'U.P.C. étant une section du R.D.A. une mésentente éventuelle (si mésentente il y a) entre l'U.P.C. et le R.D.A. ne peut être qu'une question purement interne.

En réalité, voici les véritables motifs qui sont à l'origine des événements sanglants que vit le Cameroun:

La montée du Mouvement National Camerounais qui n'a pas manqué d'impressionner le représentant du Gouvernement français, M. Pignong à l'O.N.U. ne pouvait qu'inquiéter les milieux colonialistes français. Pour décapiter l'U.P.C. il fallait donc remplacer l'ancien Haut Commissaire de France M. Soucadaux, jugé "mou" (selon les milieux gouvernementaux et le journal "LE MONDE" du 28 mai 1955) à l'égard de l'U.P.C. par l'actuel Haut Commissaire M. Roland Pré, l'homme fort et dynamique qui a fait ses preuves au Gabon, en Guinée Française. A sa prise de pouvoir, M. Roland Pré n'a pas caché sa ferme résolution de décapiter l'U.P.C. et de contrecarrer "cette action communiste". Quelques jours après, les collaborateurs du Haut-Commissaire, administrateurs des colonies, déclaraient à la population que di l'U.P.C. continuait toujours à mener son action, "cela se soldera par des coups de feu".

M. Roland Pré devait aller d'autant plus vite dans l'exécution de sa mission qu'il sentait l'approche des élections municipales et législatives et surtout la prochaine venue de la MISSION DE VISITE DE L'O.N.U. au Cameroun. Il lui fallait donc mettre hors la loi l'UPC afin d'étouffer les aspirations légitimes du Peuple camerounais. Nous affirmons donc que ces événements ont été mûrement concertés par le Gouvernement français, car les massacres ont commencé au moment où le Ministre des colonies M. Teitgen était au Cameroun et pendant que le Parlement se trouve en congé, de cette façon il ne nous est même pas possible de toucher les parlementaires.

De ce qui précède, le Comité de l'U.P.C. de Paris demande :

- l'intervention immédiate des Nations Unies par l'envoi d'une commission d'enquête au Cameroun;
- la libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus à la suite de ces massacres;
- l'arrêt des poursuites judiciaires lancées contre les leaders du mouvement de libération nationale;

- la solution définitive concernant l'Unification et l'Indépendance du Cameroun.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos sentiments respectueux.

P. le Comité de l'U.P.C. de Paris

13, Rue des Messageries, Paris (X)

J. GWODCG

H. Marcel BOT ba NJOCK

Félix NTONE

(s.)

(s.)

(s.)

V. Président

Secrétaire

Trésorier

CONSEIL
DE TUTELLEDistr.
GENERALET/PET.5/623
13 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE MONSIEUR ERNEST EDIMO EBANDA ET D'AUTRES
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

UN GROUPE DE DOUZE FONCTIONNAIRES
CAMEROUNAIS EN MARGE DE LA VIE
POLITIQUE, A DOUALA

DOUALA, le 30 Mai 1955

à Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des
Nations Unies (Commission Permanente de l'Assemblée Générale)
à NEW YORK

Monsieur le Secrétaire-Général,

A l'heure où nous vous écrivons, les principales localités du Cameroun sont en feu et en sang. Le Haut-Commissaire du Cameroun, Mr Roland PRE est en train de faire exécuter la dernière phase de son plan de repression qui visait la destruction du Mouvement National Camerounais: l'Union des Populations du Cameroun.

En effet, les troupes françaises du Cameroun et de l'A.E.F. armées jusqu'aux dents, sont en train, à Douala, à Yaoundé, à Nkongsamba, à Mbanga, à Penja, à Bafang, à Babimbi, et probablement dans d'autres Centres, de semer la mort, d'incendier des agglomérations entières de cases ou de les démolir. Les cadavres par centaines, tués au grand jour ou dans le plus grand secret en pleine nuit sont incinérés pour qu'aucune trace ne reste; les blessés regorgent dans les hôpitaux et les arrestations ont lieu sans trêve.

Pendant le même moment, les principaux dirigeants du mouvement national "U.P.C." sont ou incarcérés, ou en fuite, et des mandats d'arrêt ont déjà été décernés contre les fuyards, sous le chef d'accusation de rébellion et insurrection à main armée.

Pourquoi ces abus, pourquoi ces ignominies ? ... Simplement parce que nos compatriotes, se conformant à l'esprit de la charte de SAN FRANCISCO, aux prescriptions de la Constitution Française et aux accords de Tutelle, ont commis le crime de revendiquer notre unité nationale et notre accession à l'indépendance.

Crime en effet, contre l'esprit du Colonialisme français pourtant dénoncé dans tous les coins du monde et dernièrement encore condamné à BANDOENG par l'unanimité des représentants d'UN MILLIARD QUATRE CENT MILLIONS d'hommes de la conférence AFRO-ASIATIQUE; esprit périmé, moribond, qui, malgré sa défaite en indochine, ses insuccès en Afrique du Nord, cherche avec entêtement à se survivre en recourant aux manoeuvres les plus viles !

Le peuple Camerounais sans armes devait-il cependant s'attendre à pareille turberie ? Car nous aimerions vraiment savoir en quoi l'on peut distinguer les Colonies Françaises d'un Cameroun sous régime international de Tutelle ! Quand, en effet, la France liquide les mouvements nationalistes au Maroc, en Algérie ou en Tunisie, quand elle fait des milliers de morts là-bas ou à Madagascar pour s'y maintenir, quand elle procède aux déportations des divers Chefs Nationalistes de ses colonies, elle oppose à l'O.N.U. le veto de non-ⁱⁿmixtion dans les affaires intérieures de son Etat. Devons-nous penser qu'il doive en être de même pour le Cameroun qui, suivant les accords de Tutelle, n'est placé sous administration française qu'aux seules fins d'être préparé pour l'indépendance ?

Comment l'organisation des Nations Unies qui entend promouvoir la paix et l'Indépendance des peuples opprimés peut-elle permettre à la France, sans se flétrir, de violer si cyniquement des accords librement contractés ?

La France a d'abord violé les principes de la Charte de San Francisco en présentant à votre organisme en décembre 1946 un projet d'accord qu'elle a frauduleusement déclaré être conforme aux vœux des populations de notre pays.

La France, en s'opposant par ailleurs systématiquement au principe de la réunification de notre pays, en refusant de fixer un délai au terme duquel notre pays accéderait à son indépendance, en se refusant d'associer l'autochtone à la gestion réelle de ses intérêts, en refusant de constituer des Assemblées autochtones démocratiquement élues à l'échelon législatif, communal et cantonal, en élucidant la question des cadres purement autochtones, en luttant au mépris de

toute légalité contre le seul mouvement national qui s'est chargé de l'éducation politique de la masse et de préparer les assises de notre indépendance aboutissement du régime de la tutelle, la France disions-nous, en massacrant les masses camerounaises sans motif, en mettant les portes paroles authentiques de notre pays hors la loi par des poursuites injustifiables, a incontestablement violé les accords de Tutelle et sa propre constitution.

Que pourra faire l'O.N.U. pour laver cette infâmie, que pourra l'O.N.U. pour sauver le peuple Camerounais et ses dirigeants du péril qui les entoure ? Ne devons-nous attendre que la mission de visite de Septembre prochain parce que celle-ci aura reçu des recommandations spéciales ?

Mais si ce régime de terreur devait durer plus longtemps, si les dirigeants du mouvement national camerounais devaient à sa suite ou être exécutés comme il en serait question, ou à la rigueur se trouver en géole et déportés ainsi que le sont certains depuis hier, quels autres interlocuteurs pourra-t-on opposer à cette mission si, non les valets du colonialisme qui ne pourront que jeter des fleurs sur la fameuse "mission civilisatrice de la France" et sur les "Bienfaits de l'Union Française" qu'illustrent heureusement les événements de l'Afrique du Nord ? Qui d'autre enfin pourra avoir le courage d'organiser la masse pour l'amener à présenter ses revendications à ladite mission ?

Autant dire dès lors que tous les espoirs doivent être évanouis et que tout est préparé pour faciliter notre intégration dans la République Française en tant que colonie.

Pourquoi donc ne pas consacrer cette décision sans y faire collaborer de force les pauvres fils d'un pays épris de liberté ?

L'Administration française a préparé laborieusement son plan jour après jour, elle a procédé aux provocations, aux brutalités infâmes qui vous ont été chronologiquement signalées. Ces derniers jours, alors qu'elle préparait le dénouement de ce plan, elle a intercepté toute correspondance à votre adresse, s'assurant ainsi le loisir de tout faire "dans la nuit noire".

C'est ainsi qu'au moment où elle réalise ces massacres, elle livre à sa presse, docile, la seule qui existe d'ailleurs en ce moment, les informations les plus dénaturées, les plus mensongères, destinées à mystifier l'opinion internationale.

Sans nous décourager, nous en appelons à votre secours, à votre intervention pour que cesse ces injustices et ce régime de rapine, et que notre indépendance soit consacrée conformément à nos vœux de tous les temps.

Nous sollicitons que les poursuites injustifiées intentées contre les dirigeants de l'U.P.C. soient suspendues et qu'il soit immédiatement envoyé au Cameroun une mission spéciale de juristes devant enquêter sur la situation en cours, oeuvre abominable du Gouvernement français incarné en la personne du Haut-Commissaire Roland PRE. En effet, cette situation est telle que si le Cameroun arrivait à s'en sortir sans aucune réaction de l'O.N.U., dépourvu des dirigeants qui vous présentent ses doléances, affaibli par les événements en cours, perpétuellement assisté par la menace de la mort, l'impuissance de l'O.N.U. tant clamée par la France devenue manifeste, le plan du Gouvernement français aurait eu son succès. Dès lors, le prestige de l'O.N.U. subirait un choc dont vous n'êtes pas loin d'ignorer la portée.

Une justice en régime colonialiste ne peut défendre que la seule cause de son Gouvernement, quelque pourri que celui-ci puisse être. Nous osons en conséquence espérer que notre requête rencontrera votre bienveillante attention, car nous n'ignorons pas que les Nations Libres se doivent de défendre les faibles et les opprimés.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, nos sentiments respectueusement dévoués.

EDIMO EBANDA Ernest (Eaxu et Forêts) (s.)

SUE ELANGUE Claude (Douanes) (s.)

ESSAKA SONJE William (Douanes) (s.)

NYANGA KANGUE Honoré (Cont. Directes) (s.)

MBONGO WANGUE Paul (Voirie Munic.) (s.)

Jean-Claude PIO-DINDE (Mines) (s.)

MALOBO Henri (Mines) (s.)

TCHOUA Moïse (T.P.) (s.)

MOUNE Salomon (Hôpital Génl) (s.)

EDINDEN Jean-Marc (T.P.) (s.)

TENKU KOM Gabriel (Météo) (s.)

MAKALA PINDI Jean (See Top.)

Prière d'adresser toute correspondance éventuelle à notre
camarade

EDIMO EBANDA Ernest,
Boîte Postale No. 15
Douala (Cameroun sous administration française)



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PET.5/624
14 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES POPULATIONS
AFRICAINES DE LA REGION DU MUNGO CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS
ADMINISTRATIPION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES POPULATIONS AFRICAINES
DE LA REGION DU MUNGO
NKONGSAMBA - CAMEROUN

Nkongsamba, le 28 mai 1955

à Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
à NEW-YORK, AMERIQUE

Réunis en Assemblée générale extraordinaire des chefs et notables tradi-
tionnels, commerçants, planteurs, transporteurs, paysans, fonctionnaires et
artisans,

Tenue avec eux à la cour du Chef supérieur de la Commune-Mixte de Nkongsamba,
le VINGT-HUIT MAI, MIL NEUF CENT CINQUANTE-CINQ (28 mai 1955), soit plus de
dix mille personnes,

Après avoir entendu les rapports des populations camerounaises de la région
du MUNGO et des délégués des régions bamiléké Bamoun et NKCM régulièrement mandatés
par leurs confrères,

Après accord unanime de l'assistance sous des applaudissements inlassables,
les motions suivantes ont été adoptées et il a été immédiatement décidé l'envoi
aux Départements :

de l'Organisation des Nations Unies,
Au Ministère des affaires étrangères de la France,
Au Ministère de la France d'outre-mer,
Au Haut-Commissaire de la République française du Cameroun,
Au Président de l'Assemblée territoriale,
Aux chefs de la région du MUNGO, Bamiléké, Bamoun et Nkam et aux journaux
locaux pour diffusion,

L'exposé des motifs de l'agitation de l'annexe communiste au Territoire jadis
Section camerounaise de R.D.A., actuellement appelée "UNION DES POPULATIONS
CAMEROUNAISE" ou "U.P.C."

Les délégués des populations de l'Ouest-Cameroun réunis en Assemblée générale
extraordinaire et en séance plénière, réaffirment hautement et loyalement leurs
résolutions inébranlables de s'émanciper jusqu'à leur pleine maturité politique
dans le cadre de l'Union française et comme une partie intégrante de cette Union
démocratique des peuples libres sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies,
et ce, conformément à l'esprit de l'humanisme française et des Accords de tutelle
ayant pour garantie les préambules de la Constitution française d'octobre 1946;

L'Assemblée plénière reconnaissant et avec ferme conviction que le Cameroun
ne pourrait être construit et s'émanciper loyalement et rapidement que sous
l'influence conjuguée des deux grandes entités, l'entité européenne ou française
et l'entité africaine ou camerounaise,

appelle

les responsables des deux camps à collaborer honnêtement, chacun en ce qui le
concerne, à l'oeuvre d'enrayer le mal que l'agitation de l'annexe communiste dit
"upéciste" a fait naître au Territoire afin de mettre fin à l'esprit rebelle des
compatriotes mercenaires et écervelés, qui risquent de porter une grande plaie à
la paix et à la liberté des populations laborieuses du Cameroun tout entier et
l'intégration de ce Territoire prospère au rang qu'il occupe dans la grande Union
des peuples égaux et suivant un destin commun.

Après avoir suivi attentivement la longue lecture de l'exposé des délégués
de diverses régions de l'Ouest-Cameroun, les rapports présentés par diverses asso-
ciations culturelles et religieuses,

- Considérant que la notion d'une indépendance immédiate telle qu'elle est actuellement vulgarisée au Cameroun sous tutelle de la France par la propagande upéciste, représente l'époque vers laquelle arriveront au Cameroun les représentants de la Russie, de Pékin et de l'Indochine rebelle pour décider sans autre forme de procès de l'expulsion et de l'occupation du Territoire par un gouvernement d'une puissance extraordinaire et étrangère, au profit de laquelle le communisme russe s'infiltrerait facilement, niant ainsi les clauses des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies pour une sécurité et une paix mondiales;

Mais considérant que cette indépendance immédiate ou plébiscite telle que l'explique les valets sans scrupule est un mensonge grotesque inventé de toutes pièces par : MOUNIE Félix - KAMSI Innocent - KOHN Emile - OUANDIE Ernest - NGAPETH Job - NGAPETH Madame - OUANDIE Madame - MPAYE Hyacinthe - KINGUE Abel - FOZOO Ekabe - NGOM Jacques - NYOBE UM Ruben - GOUETH Michel - MEMEKOU Salomon, pour masquer l'inanité de naine manoeuvre devant les Organisations des Nations Unies et d'autres pays spectateurs,

- Considérant que le calme, la liberté, la paix au Territoire ne peuvent être possibles que si l'Organisation des Nations Unies, la Puissance tutrice et les souverains camerounais prennent des mesures plus amples et plus énergiques que celles utilisées jusqu'à présent et que si les instigateurs pourraient au contraire approuver, avec preuve à l'appui que l'actuelle Puissance tutrice s'est écartée de la ligne politique régissant les pays sous tutelle, que si par contre ils parvenaient à prouver que les divers projets de réforme entrepris pour hâter l'émancipation du Cameroun sur le plan politique, économique, social et culturel, marchaient à rebour, et contre l'intérêt même de ce Territoire,

- Mais considérant que tous les travaux d'infrastructure de toute sorte entrepris par la Puissance tutrice, les missions évangéliques, les colons, les chefs et notables traditionnels, l'élite camerounaise, la masse laborieuse sont couverts d'éloge, non seulement par les membres de d'inspection de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi par les institutions et des étrangers de passage;

- Considérant que les valets de Moscou, de Pékin, apprentis de l'Indochine rebelle, les communistes français locaux et étrangers sont unanimes à reconnaître, s'ils sont de bonne foi, que les réformes administratives, les travaux de ponts,

de routes, d'industrie, et en un mot la construction d'un Cameroun nouveau comparable à un pays métropolitain, se trouve à l'heure actuelle paralysé par l'agitation et le sabotage des upécistes et qu'ils ne peuvent pas ne pas faire honneur à ses pionniers et flétrir ainsi la montagne des dénonciations calomnieuses dont ils sont des instigateurs à charge, les tueurs à gage, à esprit défaitiste,

- Considérant que l'indépendance immédiate ou départ sans délai des Blancs et non seulement des Français pour être légitime ne doit pas être comme c'est actuellement le cas l'oeuvre d'intrigue soudaine ou d'insignation de politique internationale étrangère, mais être issue de la maturité politique du peuple camerounais libre, susceptible de prendre en main les destins de son Territoire afin de se voir un jour au rang des Nations Unies;

- Considérant que la position révolutionnaire prise par les upécistes écervelés dont l'esprit adonné à l'insubordination, à la rébellion, à la destruction, au pillage, à tuerie au sabotage, esprit réfractaire à toute harmonie sous prétexte que l'on attend une indépendance immédiate, une irréalisable exécution d'un nationalisme très mal orienté, est susceptible d'entraver le développement économique, de freiner l'évolution politique, de compliquer l'évolution sociale et lui faire perdre le rang privilégié qu'il occupe parmi les pays associés à l'Union française et surtout la place qu'il occupe sur les marchés mondiaux;

- Considérant que l'activité néfaste actuellement déployée par les upécistes, leurs sympathisants et souteneurs directs ou indirects sous les fallacieux prétextes d'une indépendance immédiate ou plus exactement la violence de la volonté du peuple et de la vérité;

Demande tant à l'Organisation des Nations Unies qu'à la France métropolitaine, tant au Haut-Commissaire de la République française au Cameroun qu'aux autorités de sécurité, qu'aux chefs de région, subdivisions, secteurs administratifs, chefs et notables traditionnels et à l'élite camerounaise de prendre réciproquement des mesures qu'il leur sembleront opportunes en la circonstance, pour enrayer cet esprit d'indiscipline et de rébellion qui fait couler actuellement le sang au Territoire et de procéder immédiatement à l'arrestation non seulement de ceux que

nous avons cité les noms plus haut mais aussi des dirigeants de la CGT communiste de la J.D.C. fille de l'UPC, de ses sympathisants, de licenciés des fonctions publiques les fonctionnaires qui ont suivi ou qui ont eu des relations constantes avec ces derniers, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Territoire;

Déplore l'attitude de l'Organisation des Nations Unies à qui il a été signalé depuis 1954, par pétitions et mémorandum des souverains et des élus du peuple camerounais, la naissance du danger actuel, déplore celle de l'Assemblée territoriale, celle de l'administration locale, lesquels, quoique témoins oculaires de l'agitation upéciste à l'intérieur et à l'extérieur du Territoire, de la Révolution actuelle dont le pays est actuellement le théâtre, par suite des perturbations des valets communistes, ne prennent pas des mesures suffisantes et énergiques pour mettre fin à la course des rebelles et mettre ainsi tout le pays à l'abri des guerres éventuelles entre tribus, guerres dont les provocations quotidiennes de ces énergumènes font sans cesse réveiller les esprits endormis;

Demande avec insistance à la Puissance tutrice de mettre à l'abri de tout sabotage les exploitations agricoles, les chemins de fer, les ponts, les routes, les locaux publics, les maisons d'arrêts, les ports, les exploitations minières forestières industrielles tant publiques que privées, les établissements scolaires,

Demande des sanctions sévères contre tout individu qui se montrerait hostile au service d'ordre, afin qu'il soit mis fin à ces émeutes et à la campagne nuisible qui règne au Territoire.

Considérant que le but de ces pérégrinations réside dans le fait de vivre au dépens de la masse ouvrière à laquelle on estorque sous couleur des cotisations et des souscriptions nationales le strict minimum indispensable dont les pauvres paysans disposent pour l'entretien de leur famille, pour enfin aller vivre dans les centres importants à grandes brides;

Considérant en effet que dans les pays neufs comme le Cameroun où les institutions démocratiques ont fait une véritable révolution, la création des partis politiques comme celle de la mode de l'UPC communiste de la J.D.C. équivalent à la création d'un état dans l'Etat surtout quand le leader politique d'un mouvement basé sur la politique de vaine intimidation, de mensonge et d'escroquerie politique;

L'Assemblée générale extraordinaire des délégués dûment mandatés des populations de l'Ouest-Cameroun;

Se félicite de l'expansion de la conception de l'UNION FRANCAISE des peuples unis et reconnaît l'ampleur des créations et réalisations déjà exécutées dans tous les domaines;

Elle se réjouit de l'esprit de compréhension qui a plané sur les débats réunissant les dix mille âmes nègres;

Constata avec satisfaction la progression considérable de l'EVOLUTION POPULAIRE CAMEROUNAISE vers une paix et collaboration étroite avec la Puissance tutrice;

Promet à toutes les populations du Cameroun de travailler dans l'ordre et la discipline à la pacification intérieure de son Territoire en se servant comme planche de salut la collaboration la plus loyale avec la Puissance tutrice;

Soutient avec fermeté la thèse de la lettre-télégramme qui a été adressée aux Autorités compétentes;

L'Assemblée générale extraordinaire réunie ce jour mandate le frère SATAIPOUM HAPPY Jean-Baptiste pour défendre la thèse de ces résolutions, amorcer solennellement en séance plénière;

En conclusion, condamne à l'unanimité l'U.P.C., la J.D.C. et leurs filiales dans l'ensemble du Territoire du Cameroun.

BUREAU DE SEANCE :

Président Jean SAH, Chef supérieur de la Commune-Mixte de NKONGSAMBA (s.)

Secrétaire : SATAIPOUM HAPPY Jean-Baptiste, commerçant de Nkongsamba (s.)

Rapporteur : NDAM René Moïse, région Mungo (s.)

Assesseurs : 1. NOUNDOU Moïse, Chef groupement Bangangté (s.)

2. KOUAM Romain, notable de Nkongsamba (s.)

Copies :

O.N.U.	Président ATCAM
Affaires étrangères (Ministères)	Région MUNGO - Journal Presse - Cameroun
Ministère F.O.N.	Journal CAMEROUN LIBRE
Haussaire Cameroun	ARCHIVES

DELEGUES REPRESENTANT LES REGIONS DE L'OUEST-CAMEROUN

1. Région du MUNGO : MM. MATEKE Jacques (s.)
EBOUEL Jonas, chef village Nsamba (s.)
TABOUE Armand, notable de Nsamba (s.)
2. Région de BAMILEKE : KAMINGA Simon, chef famille (s.)
ADAMOU, chef de Dschang (s.)
MANGOUA Alexandre, notable (s.)
DOUKEPO Kleber, géomètre (s.)
3. Région de BAMOUN : NJOYA Arouna-Jacques, conducteur agricole (s.)
NJOYA Ibrahim, notable (s.)
4. Région de NKAM : BONI, comptable B.C.A. (s.)
5. POPULATION FLOTTANTE (Haoussa) : MAMA Issouffou, chef Haoussa (s.)
MAHAMED Adam Arab, justice (s.)
ADAM Arab, planteur
Malam Adamou Iman (s.)
6. SUJET Cameroun britannique : MBOUFANG Joseph, chef (s.)
7. PRESIDENTE DE L'UNION DES FEMMES CAMEROUNAISES :
Mme Maffo Bernadette TCHAKOUNTE (s.)
Déléguée : Mme KAMENI Pierre dite Lydienne (s.)

BAKOP Théodore, rédacteur des S.C.F. région (s.)
ISSOLA André, médecin africain
JOB Calvin, fonctionnaire région
MISSE Kuntz " (s.)
BISSOU Noé "
AYISSI Nicolas " P.T.T. (s.)
ATANGANA Nicolas " douanes (s.)
TOHOTCHEU Maurice " commissariat police (s.)
HOUEKDE Etienne " " (s.)
ZOUAMBO Gustave " "

CHEFS ET NOTABLES

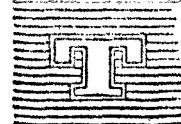
EBOUEL Njablong Chef supérieur Nkongsamba (s.)
KUISSI Manfred, chef groupement Bafoussam (s.)
TCHOUAMBOU Hans " " Bafang (s.)
NGOUANJEU Raphaél " Dschang

CONSEIL MUNICIPAL

TCHOUAFFE Jean, transporteur Nkongsamba (s.)
DIKOUME Albert, chef des Douala
EYABBE Isaac, commis pastorale
FONGANG NGOMO Jean, planteur (s.)

COMMERCANTS ET PLANTEURS

NGASSA Japhét-René, restaurateur planteur (s.)
KANMENI Pierre, commerçant (s.)
NGACHE Elias, planteur (s.)
TCHOUA Isaac, planteur-commerçant (s.)
NGCOUI Maurice, commerçant (s.)
SIEWE Alphonse, chef-planteur Mélong (s.)
ESSONJE Joseph, planteur



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/625
15 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE L'ASSOCIATION D'ETUDIANTS CAMEROUNAIS, SECTION DE MONTPELLIER
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle.)

COPIE

ASSOCIATION D'ETUDIANTS CAMEROUNAIS
Section Montpellier
(Herault)

Montpellier, le 2 juin 1955

A Monsieur le Président de la Commission de Tutelle
ASSEMBLEE GENERALE DE L'O.N.U.
Flushing-Meadow
New-York, U.S.A.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous à propos des massacres qui se
commettent en ce moment au Cameroun sous tutelle française.

Ces massacres sont délibérément organisés par le gouvernement Français en
la personne de l'actuel haut commissaire Monsieur Roland PRE en vue d'anéantir
le Mouvement Nationaliste Camerounais (U.P.C., seul représentant véritable du
peuple) pour faire taire les justes revendications d'unification et d'indépen-
dance de ce pays, revendications présentées plusieurs fois par UM NYOBE leader
de l'UPC, à l'O.N.U., et dont devrait se saisir la Commission d'enquête nommée
à ces fins.

Monsieur le Président, de tels procédés colonialistes ne peuvent que soulever
l'indignation tous les étudiants Camerounais.

Nous demandons :

1. L'arrêt des massacres et la levée de l'état de siège;
2. La libération immédiate et inconditionnelle de tous les membres de
l'U.P.C. actuellement emprisonnés
3. Le rappel immédiat de Monsieur Roland PRE

4. La recherche et le châtement de tous les responsables des tueries en cours.

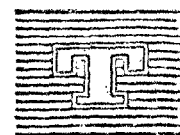
Nous espérons votre intervention immédiate et efficace et vous prions d'agrée, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Le Secrétaire (Sceau et signature).

(illisible)

Le Président (sceau et signature)

(illisible)



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/626
15 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE L'ASSOCIATION "LIENS CULTURELS DE LA JEUNESSE CAMEROUNAISE"
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

DOUALA, le 30 mai 1955.

L'Association
"LIENS CULTURELS DE LA JEUNESSE CAMEROUNAISE"
Boîte Postale 362
Douala, Cameroun

Monsieur le Secrétaire Général de
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
NEW-YORK

Monsieur le Secrétaire Général,

En ce moment le plus tragique de l'histoire de notre Pays, les Associations, même culturelles, apolitiques et à l'écart des doctrines de tous les partis politiques, se doivent de pousser haut leur cri d'alarme afin de sauvegarder l'avenir menacé de leur terre natale. Tel est le mobile qui nous oblige aujourd'hui à prendre la plume.

En effet, le Gouvernement Français, qui, devant les Nations Unies comme devant les peuples colonisés ne s'est jamais montré conciliant quand il a été question de consacrer par les faits le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, devant la prise de conscience du peuple camerounais vis-à-vis de ses revendications Nationales veut affermir sa position au Cameroun et réinstaurer l'indigénat par une astuce politique à double face. A l'intérieur,

les actuels massacres des populations et la détention des porte-paroles du peuple Camerounais, lui assurent la docilité des masses populaires menacées par la mort, et lui écarte les observateurs de sa politique. A l'extérieur, une propagande de fausses nouvelles et des mensonges déshonorants qui n'épargne aucun moyen même onéreux, serait destiné à mystifier l'opinion internationale et à empêcher aux personnes de bonne foi de désapprouver cette politique machiavélique. Nous sommes loin de croire que cette manoeuvre prendra les délégués des Nations Unies au dépourvu, mais nous jugeons de notre devoir, pour leur permettre de prendre une ferme décision qui s'impose, de démentir les propos avancés par le Haut Commissaire Roland Pré.

Les interventions répétées du délégué populaire M. Ruben UM NYOBE aux Nations Unies, et le développement accéléré du Nationalisme au Cameroun, ne laissent pas tranquille le Gouvernement Français. La nécessité s'imposait de mettre un terme à cette course du Cameroun vers ses nobles destinées. Il fallait, pour atteindre cet objectif, un Haut-Commissaire énergique. Ainsi, la désignation de M. Roland Pré comme Haut-Commissaire du Cameroun, M. Roland PRE qui, on le sait avait ensanglanté la Guinée Française, fut chose aisée.

Dès son arrivée au Territoire, celui-ci se rendit rapidement compte que rien d'autre que le sang ne pouvait arrêter la marche du Cameroun. C'est ainsi qu'après avoir déclaré au MINISTERE qu'il "était persuadé que l'Administration disposait des moyens pour contrer l'action upéciste", il affirmait, lors d'une réunion des Chefs, que "si le courant upéciste continuait, ça finirait par des coups de feu". D'autre part un Administrateur des Colonies osait avancer : "Entre l'U.P.C. et l'Administration, seule une épreuve de force peut assurer le succès à cette dernière", et la "PRESSE DU CAMEROUN" du 26 mai nous rapporte que quelques jours avant les événements, "des textes invitaient les détenteurs d'armes à prendre des précautions".

Il lui fallait cependant une occasion pour exercer son "épreuve de force". La Politique de provocation, de vexation et de brutalité lui parut être la plus brève pour aboutir au massacre. Toutes les réunions de l'U.P.C. sont dissoutes; les militants sont ou battus et blessés, ou détenus arbitrairement; leurs logements sont détruits ou incendiés et les exécutants de cette campagne sont des

militaires armés, tel au champ de bataille. La large diffusion qui a été faite au sujet de cette brutalité nous dispense ici de tous commentaires supplémentaires. Des journaux parisiens : LE MONDE, ASPECTS DE FRANCE, FRANCE OBSERVATEUR n'ont ils pas désapprouvés cet état de choses ?

La campagne entreprise devait conduire au massacre qui endeuille aujourd'hui la presque totalité du Cameroun. Des militaires du Cameroun et ceux venus de l'A.E.F., utilisant des engins modernes (chars, mitrailleuses, avions, fusils) ont tiré sur une pauvre population qui n'a, pour se défendre, qu'un bâton ou une matchette. Des morts, fusillés au grand jour ou dans la plus secrète nuit et incinérés, se comptent par centaines. Des agglomérations entières de plus de 100 cases sont incendiées. Des arrestations massives traquent la population tous les jours. Des mandats d'arrêt ont été décernés contre les dirigeants de l'U.P.C.

Aujourd'hui, après avoir mis notre pays en état de deuil inconnu pour notre peuple, après avoir saccagé une population innocente, parce qu'elle se conforme à la Charte des Nations Unies, aux accords de tutelle et à la Constitution Française, M. Roland PRE voudrait se justifier par des arguments sans fondements :

1. Repression d'une insurrection de l'U.P.C.

Au moment où il envisageait "un coup de force", au moment où il prévoyait, pour gommer l'U.P.C., des "coups de feu", au moment où il brutalisait l'U.P.C. au grand jour, et au mépris de toute légalité, nous voulons bien savoir si M. Roland PRE était en présence d'une "insurrection armée".

Peut-on parler d'une insurrection à MBANGA quand les troubles qui feront 14 morts et près de 80 blessés de balles ne résultent que d'une tentative de l'Administration de dissoudre une paisible réunion de l'U.P.C. tenue le 22 mai, dans un lieu répondant à toutes les exigences de la loi ?

Peut-on parler d'une insurrection à DOUAIA, théâtre des incidents importants, où les troubles trouvent leur origine dans les provocations de l'Administration ?

a) Le Haut-Commissaire fait organiser une réunion de ses valets le 22 mai, jour où l'U.P.C. devait tenir sa conférence et y introduit des militaires en civil dont la mission sera de provoquer les upécistes à leur retour et de déclancher une violente bagarre qui nécessitera l'intervention de la Police et de

l'armée. Il y avait-il insurrection quand, exécutant à la lettre le plan de M. le Haut-Commissaire M. MAAH Georges et sa troupe accablaient, à leur passage, les upécistes d'injures inadmissibles (aventuriers, extrémistes, communistes...) ? Nous voulons bien savoir si le militaire en civil, bien connu, qui, armé d'une machette, s'était mis à massacrer les upécistes parce qu'ils répondaient aux injures par un "ROLAND PRE, GO HOME" reprimait une insurrection ? Nous voulons savoir ce que faisaient les militaires en civil dans une réunion des "Camerounais", et ce qu'attendaient les 5 camions de militaires armés qui, contrairement à l'habitude, stationnaient à huit cents mètres des lieux ?

b) Nous dira-t-on s'il y avait insurrection au quartier de New-Bell le même jour quand à 16 heures, un Camion de militaires armés stationna devant une case et tenta d'arrêter, sans aucun mandat un jeune homme qui prenait paisiblement son repas.

c) Nous voulons savoir s'il y avait insurrection au marché de New-Bell le 25 mai quand les militaires s'y introduisirent et saccagèrent tout ?

Oui, quand au terme d'une campagne de provocation laborieusement préparée M. Roland PRE a massacré la paisible population du Cameroun il faut tout rejeter sur l'U.P.C. (bouc émissaire) afin d'avoir raison devant les Nations Unies et empêcher celles-ci d'écouter le Peuple Camerounais.

Les Populations camerounaises ont fait des victimes européennes.

A DOUALA, si la population du Cameroun s'était ruée sur les européens et leurs voitures, nul n'ignore que ce fut seulement à la suite de 4 morts et une vingtaine de blessés frappés de balles entre 14h.30 et 15 heures. D'ailleurs cette fougue ne fut que momentanée; devant une pluie insupportable de balles ceux qui réussirent à échapper se retirèrent, vers 15h.30 dans leur domicile. Il serait opportun que la "PRESSE DU CAMEROUN" qui déclare que le premier coup de fusil "fut probablement tiré par un manifestant" dénonce ce flagrant délit; à moins que ce manifestant soit le gendarme européen qui, faisait tomber des Camerounais comme des feuilles mortes. Des européens, comme les Africains ont été frappés par les balles qui pleuvaient de l'AVION.

L'Incendie de Douala fut-il volontaire ?

L'Incendie de Nkomondo a éclaté Vendredi 27 mai aux environs de 22 h., alors que le couvre-feu interdisait toute sortie et que les gardes patrouillaient dans le quartier. Leur présence se révélait par des coups de feu qui éclataient de temps en temps au cours de l'incendie. Comment s'expliquer qu'une personne quelque téméraire qu'elle soit ait pu se hasarder à sortir sans risquer sa vie, ou sans se faire attraper. Comment s'expliquer que jusqu'à ce jour, les gardes n'ont jamais précisé au moins l'origine du feu ? Non cette suite de truquages n'impressionnera personne, et n'amenera aucune personne raisonnable à prêter foi aux mensonges du criminel.

On sait tout simplement que ce qui avait été tenté sans succès le jour devant la vigilance des populations, devait se faire la nuit alors que l'interdiction de sortir était imposée à toute la population.

Comment expliquer la simultanéité des événements dans presque tout le Territoire ?

Ceci est l'arrangement de M. Roland PRE qui n'aurait pas assuré la défaite de l'U.P.C. en la détruisant en un seul centre. Aujourd'hui, détournant les faits, il allègue une insurrection préméditée, insurrection qui, tel que nous l'avons vu ci-dessus, est celle de ses forces armées, orchestrées par lui-même.

A propos du nombre

Pour camoufler le mécontentement populaire, l'Administration chiffre à 2000 les personnes qui ont accouru lors du massacre à DOUALA. Ce nombre ne représente-t-il pas le 10e de la réalité? D'ailleurs les personnes qui vinrent sur les lieux ne représentaient qu'une infime partie de ceux qui auraient pu assister s'ils n'avaient été empêchés par le travail. Inutile aujourd'hui de couvrir la réalité du Nationalisme Camerounais.

Que penser des Camerounais qui approuveraient les actes criminels de Monsieur Roland PRE ?

Dans les pays dépendants, on le sait, l'Administration n'a jamais cessé d'exploiter l'incompréhension de certains autochtones, qui, désireux d'obtenir une faveur quelconque, ou de satisfaire leurs ambitions personnelles, n'hésitent pas de combattre la vérité, soit par leurs propres activités, soit en prêtant,

sans difficulté leur signature à des textes essentiellement administratifs. Nous n'ignorons pas que dans ce cas précis, fermant les yeux devant le sang innocent de leurs compatriotes immolés pour une cause légitime, une poignée de Camerounais pourra être réunie pour soutenir M. Roland PRE. Déjà, la campagne de recrutement bat son plein. Mais nous sommes persuadés que ce manège ne surprend plus personne, et demeurons convaincus que les Nations Unies sont loin d'ignorer que sous une Administration Coloniale Française, avoir une opinion unanime sur les problèmes qui mettent les autorités en cause est pratiquement chose impossible. Nous espérons donc que seule l'écrasante majorité des Camerounais qui désapprouvent la politique de M. Roland PRE, sera écoutée.

Il ressort donc des observations précédentes, que l'allégation d'une insurrection upéciste est dénué de tout fondement, et que les moyens mis en oeuvre pour couvrir le forfait de M. Roland PRE sont inavouables et avilissants.

Notre Association, ainsi que nous avons précisé ci-dessus, ne reçoit ses mots d'ordre d'aucun parti politique, ni n'accorde sa préférence à aucun mouvement existant. Notre position favorable à l'UPC et hostile à l'Administration dans ce cas précis n'est conditionnée que par un souci de dire la vérité, vérité qui s'impose d'autant plus que notre destinée à TOUS est menacé.

En effet, nous nous rendons compte que la politique française d'intégration au Cameroun est au seuil de son succès, au détriment des populations Camerounaises, éprises de liberté. Nous sommes persuadés que si l'ONU cautionnait les récents massacres par une indifférence, l'intégration du Cameroun dans la République française comme colonie serait inéluctable. Les porte-paroles du peuple anéantis, les populations affaiblies et menacées par les récents événements, l'indigénat réinstaurée, rien ne pourra plus s'opposer à la réalisation des projets de la France. C'est là l'objectif réel des massacres récents; c'est là le drame de notre sort; c'est là la raison qui nous pousse à crier au secours à toutes les Nations libres, alors qu'il est encore temps.

Déjà M. Roland PRE organise des manifestations pour célébrer le maintien par la Force de la présence française au Cameroun. Déjà il crie haut l'échec de l'UPC et interdit officiellement l'adhésion à ce parti (conférence de New-Bell du 31 mai 1955).

Nous pensons en conséquence que si l'ONU est consciente de la responsabilité qu'elle détient vis-à-vis des populations des pays sous Tutelle, si l'ONU entend conserver son prestige et respecter ses institutions, il est temps de le manifester en faisant justice au Peuple camerounais, endeuillé, inquiet de son avenir.

La solution au problème comporte à notre sens, trois points :

1. Envoi sans délai d'une Mission spéciale devant étudier sur place la situation, pour se rendre compte de la réalité des faits.

2. Rappatriement immédiat de l'actuel Haut Commissaire du Cameroun, suspension des poursuites engagées contre les dirigeants de l'UPC et relaxation inconditionnée des détenus arbitraires, seules personnes pouvant recevoir la Mission à venir, en l'état actuel des choses.

3. Etude des dispositions à prendre pour notre accès l'Indépendance.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour l'Association

Le Bureau du Comité directeur.

Dallé Moukoko Rémy (s.)
(Président)

Mbassi Edjenguelé Jonas (s.)
(Secrétaire Gal)

Makoubé Emmanuel (s.)
(vice-Président)

Makani Hubert (s.)
(Secrétaire adjt)

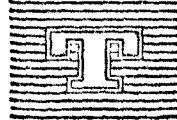
Tchounda Takala Conrad (s.)
(Trésorier Gal)

Kona Albert (s.)
(Membre)

Edemé Célestin (s.)
(Trésorier adjt)

Tengassa P. Benoît (s.)
(Membre)

Ndjié Logr (s.)
(Membre)



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/627
15 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE DIVERS COMITES DE BASE DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

(Copie d'une lettre écrite à la main)

UPC, Section camerounaise des Rassemblements Democratique Africain les comités
de bases de Mbanga, Mombo, Penja, Njambe, Loum, etc.

Union des Populations du Cameroun

Kumba, le 28 mai 1955

Comité de base de Mombo

B.P. No. 22, New-Bell, Douala

Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies
New York, U.S.A.

Monsieur,

Les comités de bases de Mbanga réunissant en assemblée privée lance et protestent un dernier Appel a toute l'humanité. Le Gouverneur Roland Pré a recruté de différentes Colonies Françaises des militaires pour former un front au Cameroun dit "front, camerounais", contre les communismes (U.P.C.) alors qu'à l'heure actuelle au cameroun aucun parti politique ne se pose. Les camerounais ne demande que la réunification et l'Indépendance immediate du cameroun.

C'est après l'Indépendance que le futur Gouvernement Camerounais pourra, traitera égale à l'égale dans ses assemblées, ses partis politiques. Nous ne faisons qu'un mouvement de la Libération Nationale. Maintenant le Cameroun est devenu un theatre du sang causé par Roland Pré de N'Samba deux camarades sont victimes de bales par le Commissaire de police, ils ont cessé leur vie sur place; des nombreux blessés sont logés sans traitement à l'hospital. Plusieurs bebes, et enfants sont disparus, des femmes effrayés par de coups de bale se noient dans des

rivières voisines, des camions nocturnes tirent des bales sur les cases des habitants et causent la mort de plusieurs personnes. Un Commissaire de Loum a tué par deux coups de mitrailleuse nos camarades Ndou Tchounze Gaston. Aujourd'hui les morts nagent sur le sang à Douala causées par Gouverneur Roland Pré, J. Ferriloup et leurs valets. Le Bureau de l'U.P.C. est saccagé, des documents devant l'existence plusieurs morts sont emportés par l'ennemi, ainsi c'est pour quoi Nous Peuple camerounais n'ayant pas d'armes, soutenons une guerre atroce contre les colonialistes Français et leurs valets. Ainsi que toutes les postes Radios et télégramme ont presque bloquées de Douala, A Brazzaville par l'ordre du Gouverneur Roland Pré.

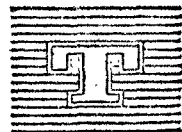
Le Gouvernement Français au Cameroun emploie toutes ses forces militaires contre le Peuple sans armes.

Nous demandons urgemment secours a tous les pays qui nous ont confiés sous tutelle du gouvernement Français, avant Juin.

Espérant de votre haute considération, daignez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos sentiments dévoués.

Président du Comité de base : (s.)

(illisible)



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/628
15 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DE BASE DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN DE YAOUNDE
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

(Copie d'une lettre écrite à la main)

Le comité de base de l'UPC
Boîte postale 19
Yaoundé, Cameroun

Yaoundé, 2 Juin 1955

A Monsieur le Secrétaire général de l'ONU, New-York

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons le regret de vous informer la situation très lamentable dont souffre le Cameroun actuellement. Depuis le 24 mai 1955 Douala souffre atrocement. La puissance administrante a ouvert le feu. Les morts sont incomptables. Le bureau de l'U.P.C. (Union des Populations du Cameroun) a été complètement détruit. Plus de mille maisons africaines ont été brûlées par les militaires. A Yaoundé, capitale le 26 mai on a également tiré un mort qui a été transporté au sein de l'Assemblée Territoriale qui siège actuellement. Toujours à Yaoundé, le 27 mai c'était lamentable après le coup de feu plus de cinquante morts sur le champ; les blessés dépassaient trois cents qui meurent au jour le jour à l'hôpital de Yaoundé.

A Mbanga, Nkongsamba, Bafang, Dschang, Foumban, Mbalmayo, Obala, vivent dans les mêmes conditions. A Ngambe dans la Sanaga-Maritime c'est un véritable massacre. Tout le Cameroun est occupé militairement nuit et jour, les coups de canon, de mitrailleuses grondent, les charres remplissent les rues et les quartiers. Toutes communications sont bloquées. Tous les dirigeants de l'U.P.C.

sont enfermés. C'est ainsi que notre Camarade Ntep Jean est frappé jour et nuit au Commissariat de Yaoundé depuis le 27 mai. Le Médecin Tangny Mathieu secrétaire général de Comité Centrale de Yaoundé a été arrêté le 31 mai à 9h. du matin dans la salle d'opération. Il est également en tôle. Ngom Jacques, Matip Théodore sont également en prison. Il semble qu'ils seront tués avant le 6.6.55. On enferme également beaucoup d'autres en leur demandant de dire où se trouve Um Nyobe, secrétaire général de l'U.P.C. On propose de bombarder le Cameroun le 6 juin 1955. Si vous ne nous apportez pas le secours urgent, toute la population sera exterminée. Nos lettres et télégrammes sont refusés. Nous n'avons plus de communication avec l'ONU ni au Cameroun Français et Britannique ni par la Guinée Espagnole. Tout est bloqué même les lettres adressées à l'UPC et à ses militants ne parviennent plus. Nous regrettons qu'on ait ouvert le feu dans un Territoire Sous-Tutelle où les autochtones mains en l'air sont fusillés. Nous vous demandons le secours immédiat avant le 6.6.55. Ci-joint cet avis publié par les autorités.

Agréer, Mr. nos sentiments très douloureux.

Le Secrétaire Adj. du Comité (s.)
(illisible)

27 MAI 1955

AVIS A LA POPULATION

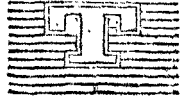
LE COUVRE-FEU est MAINTIENU A YAOUNDE de 19h. à 6h. du matin jusqu'à nouvel ordre.

A partir de 19h. absolument personne ne devra se trouver dans les rues.

Les patrouilles pourront faire usage de leurs armes sans

SOMMATION

sur tous les attroupements.



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/629
20 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE ET SOUS-COMITE DE L'UNION DES POPULATIONS
DU CAMEROUN DU 5 MARS 1955 CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS
ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

Comité 5 Mars 1955
B.P. 22
Douala
Cameroun

Douala, le 20 mai 1955

U.P.C. Monsieur le Secrétaire Général de l'O.N.U.
New-York (City).

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint Résolution du Comité 5 Mars 1955 sollicitant
l'Indépendance immédiate et l'unification. Vous trouverez en même temps la
photo du comité. ^{1/} Nous vous prions de nous répondre aussitôt et de nous donner
suite favorable que nous sommes tous à l'attente.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général nos plus empressées
salutations.

Pour le Comité 5 Mars 1955

(sceau: UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN - U.P.C.)
(Comité 5 Mars 1955 - Le Président)
(s.)

1/ Note du Secrétariat : La photographie susmentionnée est conservée par le
Secrétariat et elle sera mise à la disposition des membres du Conseil de
tutelle sur demande.

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
SECTION CAMEROUNAISE DU RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN
COMITE 5 MARS 1955 - B.P. 22, DOUALA

A Monsieur le Secrétaire Général des NATIONS UNIES
NEW YORK

R E S O L U T I O N

LE COMITE 5 MARS 1955 de l'Union des populations du Cameroun réuni en Assemblée générale après avoir étudié la situation actuelle au Cameroun depuis l'arrivée de Monsieur ROLAND PRE, Haut Commissaire de la France au Cameroun:

Constate une évolution difficile qui connaît un grand malaise social jusqu'à créer de multiples troubles sociaux parmi les couches laborieuses et des populations de notre pays, lesquels troubles sont sujets des revendications économiques et sociales des travailleurs camerounais, jusqu'aux légitimes revendications nationales de notre pays.

- Affirme la proclamation commune adopté à l'unanimité par tous les mouvements progressistes du Cameroun en date du 22 Avril 1955^{1/}.

- Considérant que des perquisitions sans cesse sont opérées au bureau du peuple camerounais ainsi que des menaces d'armes qui s'effectuent illégalement cela pour intimider les populations dont la France a pris la charge de conduire vers son indépendance.

- Considérant que les arrestations et les brimades de toutes sortes que les autorités administratives sont en train d'opérer au Cameroun contre les dirigeants des mouvements progressistes, en particulier ceux de l'union des Populations du Cameroun, sont non seulement des incarcérations arbitraires, mais contre la déclaration universelle des droits de l'homme articles 3, 5 et 9 de la déclaration Universelle des droits de l'Homme et des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

1/ Note du Secrétariat : Voir T/PET.5/612.

- Considérant que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est une base fondamentale de la Charte des Nations Unies. Alors que le gouverneur Roland PRE organise déjà des mercenaires pour tuer les dirigeants de l'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN et de la Confédération générale des travailleurs du fait que ces mouvements luttent pour l'émancipation du peuple camerounais et pour son Unité et son Indépendance.

- Vu que des mandats d'arrestations et d'amener pleuvent contre nos dirigeants du mouvement national, au moment où la mission de visite doit arriver au territoire.

- Vu que dernièrement à Bafoussam des provocations montées par Roland PRE ont causé des dégâts importants et des accidents graves parmi l'assistance de la conférence.

Vu que Mr. Roland Pré instaure à nouveau le système d'indigénat au territoire que la France assure la tutelle parce qu'il est d'après ce fait décidé d'exterminer tous nos mouvements progressistes.

DEMANDE à l'O.N.U.

Pour la fin du régime de tutelle et pour l'unification et l'indépendance immédiate du CAMEROUN :

1. Institution immédiate d'un Comité exécutif sous forme d'un conseil de Gouvernement appelé à organiser les élections générales.
2. Les Elections générales avant le 1er Décembre 1955 pour l'installation d'une assemblée nationale constituante Camerounaise.
3. Installation immédiate au Territoire d'une commission des Nations Unies pour surveiller la mise en place des Organes du nouvel Etat Camerounais.
4. L'envoi d'une mission d'enquête au Cameroun indépendamment de la Mission de visite prévue pour constater tous les dégâts causés par la politique de Mr. ROLAND PRE, avant le mois de Juin 1955.

Considérant que l'Organisation des Nations Unies responsable de sécurité des peuples ne pourra rejeter cette pétition, ni refuser nos doléances fondés.

Considérant que les Nations Unies sauront se mettre devant ses responsabilités;
Réaffirme avec véhémence et à l'unanimité les demandes envoyées et souhaite voir
l'O.N.U. se prononcer pour l'Unité et l'Indépendance immédiate du CAMEROUN.

Fait à Douala le 30 Avril 1955
(sceau et signature du Président)

Note du Secrétariat : Cette résolution est suivie d'une liste de 183 noms et
signatures.

COPIE

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN - U.P.C.
Sous-Comité du Comité 5 Mars 1955

Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies - New-York

Monsieur,

Nous vous envoyons ci-joint Résolution de notre Sous-Comité que nous vous
prions de prendre en considération et d'appliquer suivant la Charte des
Nations Unies, la Proclamation commune de la Population du Cameroun confirmés à
l'unanimité.

Nous restons dans l'attente de bonnes nouvelles.

Veillez agréer, cher Monsieur, nos plus empressés salutations.

Pour le s/Comité
(sceau et signature)
(illisible)

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN SECTION CAMEROUNAISE
DU RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN

LE SOUS COMITE DU COMITE 5 MARS 1955 - B.P. 22 - DOUALA

A L'Organisation des Nations Unies - New-York

R E S O L U T I O N

Le SOUS-COMITE DU COMITE 5 MARS 1955 de l'Union des Populations du Cameroun à DOUALA, réuni en assemblée générale le 26 Avril 1955 à son siège habituel après avoir examiné la situation de cette dernière période au Cameroun politique orientée par le Haut Commissaire de la France au Cameroun Monsieur Roland PRE:

- Constata avec regret la politique d'oppression et de répression sauvagement pratiquée contre les populations et les travailleurs camerounais par l'administration dont Mr. Roland Pré Haut Commissaire de la France est promoteur et responsable de toute éventualité.

- Considérant que le droit politique des libertés individuelles et démocratiques, sont les droits élémentaires pour tout citoyen. Par conséquent les Camerounais comme les citoyens de la puissance administrante doivent en jouir, étant donné par ailleurs que ces droits élémentaires sont reconnus aux camerounais, d'abord par la constitution du peuple de France, couronnés par les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies dont la France est état membre, et enfin par les accords de tutelle que le gouvernement loin de nier, reste signataire et responsable de notre cher pays.

- Considérant que la violation de tous ces textes constitutionnels nationaux et internationaux, par les hommes qui agissent au nom du gouvernement français est l'une des graves conséquences et contre l'évolution de notre peuple dont le même gouvernement en opposant sa signature au bas des accords de tutelle, a pris la charge d'éduquer moralement, physiquement économiquement et politiquement les masses de notre pays et les conduire vers la capacité de s'administrer elles-mêmes. Par contre les déclarations du gouvernement restent solennelles sur ces papiers de valeur, alors que l'application de tout cela est contraire, contraire, parce que les actes inhumains qui se commettent dans les pays que la France considère comme

ses colonies conquises d'une manière ou d'une autre, sont contraires dans notre pays. L'analyse rapide permet à qui que soit de voir que les populations du Cameroun subissent les méthodes que le gouvernement Français est loin d'appliquer dans son propre pays qu'est la FRANCE. Pourquoi cette situation alarmante, c'est parce que notre pays a commis une grande erreur de poser son problème d'Unité et d'Indépendance devant l'Organisation des Nations Unies, quand bien même il est question des conditions historiques qui l'ont placées devant cette jouissance de droits internationaux.

- Considérant que l'éducation des masses dont fait échos l'administration de la puissance administrante dans notre pays, n'est qu'une simple expression politique.

- Considérant que les Nations Unies devant rester fidèles aux principes fondamentaux de sa Charte, ne saurait espérer que le Gouvernement français conduire le Cameroun vers la capacité de s'administrer lui-même toutefois que la politique de menaces et d'intimidations sera pratiquée dans notre pays.

- Demande aux Nations Unies l'envoi d'une mission spéciale d'enquête en dehors de celle de visite prévue cette année. Cette mission aura pour tâche, d'enquêter et pendant quelques mois au territoire l'éducation, ainsi que les privilèges dont bénéficient les populations du Cameroun, dans le cas contraire.

- Attire l'attention de l'O.N.U. que la mission de visite pour 1955, qui aura à séjourner au Cameroun, devra contacter directement la masse rurale que citadine et non les chers "coutumiers" dont l'administration s'en sert pour entraver autant que possible l'émancipation rapide de notre pays.

Devant une situation des menaces, et d'intimidations, oppression et repressions que l'agent du gouvernement Roland Pré fait peser sur notre peuple, en particulier, contre les organisations politiques et syndicales lesquelles luttent pour l'Unité et l'Indépendance du Cameroun, constatant par ailleurs que cette politique de Roland PRE, risque de provoquer de grands troubles (situation de Madagascar en 1947) que notre pays évite depuis la création de l'U.P.C. et des autres organisations anti-assimilation. Le Sous-Comité de 5 MARS 1955 appuie honnêtement la proclamation commune^{1/} adoptée à l'unanimité par toutes les organisations progressistes du Cameroun en date du 22 Avril 1955 à savoir:

1/ Note du Secrétariat : Voir T/PET.5/612.

1. Elections générales avant le 1er Decembre 1955 pour l'Installation d'une Assemblée nationale constituante Camerounaise;
2. Institution immédiate d'un Comité Exécutif sous forme de Gouvernement provisoire appelé à organiser les élections générales;
3. Installation immédiate au territoire d'une Commission des Nations Unies pour veiller à la mise en place des organes du futur état camerounais.

Fait à Douala, le 26 Avril 1955

Le Sous-Comité du COMITE 5 MARS 1955

Le Secrétaire
